



Le mot du Maire

Le bilan de l'année 2011 et le budget prévisionnel pour l'année 2012 ont été présentés au conseil municipal le 30 mars dernier.

Nous avons une nouvelle fois, fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition sur notre commune : nous avons présenté un budget de fonctionnement à hauteur de 1,2 million d'€uros et un budget d'investissement à hauteur de 700 000€uros. Notre capacité d'autofinancement nous permet cette année de finaliser ce budget sans faire de nouveaux emprunts pour la commune.

Le plus gros investissement après la voirie sera la construction du nouveau hangar pour les services techniques (environ 75 000€). Les travaux doivent commencer en juillet pour être terminés fin septembre.

L'entretien de la voirie et la sécurité des usagers restent une préoccupation constante de la Municipalité. Les trois chantiers programmés (pour un montant 77000€) ont été réalisés. Il s'agit de la remise en état du trottoir du rond-point de Pors ty Olu jusqu'à l'école Albert JACQUARD, de la remise en état de la rue de Park ar C'hra et de l'élargissement de la route de Milin Ar Stang.

Sécuriser la Route Départementale 788, cet axe qui traverse notre commune, est une priorité absolue.

Monsieur Michel BREMONT, Vice Président du Conseil général des Côtes d'Armor, chargé des routes, s'est proposé de venir en mairie de Saint Quay-Perros pour faire le point sur le dossier de l'aménagement de la RD 788.

Cette réunion s'est tenue le matin du 19 avril 2012.

Monsieur BREMONT était accompagné des techniciens du Département.

Assistaient également à la réunion : Madame Sylvie BOURBIGOT, Conseillère générale du Canton de Perros Guirec, Monsieur Denis MER, Pierrick ROUSSELOT, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Jean François ORVEN, Roland GELGON, les Techniciens et Administratifs de L-T Agglo et de la Ville de Lannion.

Les points essentiels retenus sont les suivants :

- Classement de la route en rocade urbaine.
- Maîtrise d'œuvre des études assurée par le Conseil Général et qui en assure intégralement la charge financière.
- Maîtrise d'ouvrage des travaux assurée par Lannion-Trégor-Agglomération.
- Financement des travaux : 30% par le Conseil général, 40 % par L-T Agglo et 30 % par la commune de Saint Quay-Perros.
- Une présentation complète des travaux d'aménagement a été faite et une première tranche arrêtée.

La première tranche de travaux intègre les points suivants :

- Réalisation d'un rond-point à Saint Méen.
- Réalisation d'un bassin de rétention
- Fermeture de trois accès existants (Prat Cotel, rue de la Forge et rue de la Chapelle de Saint Méen)
- Suppression des tourne-à-gauche

Le coût de cette première tranche :

- Rond-point de Saint Méen (450 K€ TTC)
- Bassin de rétention (60 K€ TTC)
- Les trois fermetures d'accès (50 K€ TTC)

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Etudes achevées pour fin 2012
- Travaux en 2013 pour une durée de 3 mois
- Le Conseil municipal a approuvé ce programme ainsi que le planning proposé (une abstention).

Par courrier, j'ai informé le Conseil général de cette décision.

Je tenais à vous apporter rapidement et de manière exhaustive toutes les informations relatives à ce grand chantier d'aménagement et de sécurisation de la RD 788.

Une réunion publique sera organisée à l'automne prochain pour présenter le projet.

La vie de Saint Quay-Perros est ponctuée de nombreux événements ou festivités menés à l'initiative des associations.

Le temps pluvieux de l'été 2011 avait eu pour conséquence l'annulation des fêtes de plein air. Cette année, malgré un temps peu clément, la saison a bien débuté pour l'Animation kénanaise et la fête de la musique organisée le 16 juin a rencontré un réel succès populaire : le public était présent et la musique de qualité.

Nous nous retrouverons le 21 juillet prochain au terrain des sports pour le feu d'artifice et le fest noz.

Ensuite, du 05 au 15 août, vous pourrez découvrir à la salle d'animation Yves Guegan, l'exposition d'art kénanaise.

En septembre, mois de la rentrée, **les associations Kénanaises réunies organiseront deux grandes**

journées. Les pages centrales de notre journal leur sont consacrées.

Le forum des associations, le 8 septembre, permettra de se connaître, de se rencontrer et surtout de présenter la richesse de la vie associative de notre commune.

L'an dernier après le décès de notre amie et conseillère Marina, nous nous étions tous promis de soutenir « **France ADOT** » (Association pour les dons d'organes et de tissus) et avions projeté d'organiser une journée à son intention. La mobilisation est organisée **le 16 septembre** : une marche permettra à ceux qui participeront de découvrir les nombreux petits chemins qui sillonnent l'arrière-pays de notre commune. Venez nombreux ! Vos adhésions symboliques seront pour « France ADOT ».

Je remercie d'avance toutes les associations et tous les bénévoles qui participeront à l'organisation de ces deux manifestations.

Il est temps de vous souhaiter à toutes et à tous de passer un très bon été et de très bonnes vacances.

Votre Maire
Pierrick Rousselot

Le mot de l'opposition

Il y a un an nous titrions « St Quay, St Quay ne vois tu rien venir ? ». Nous pourrions encore reprendre ce titre aujourd'hui. Aussi nous ferons court en espérant ne pas lasser.

Le budget

Le budget est toujours sans ambition et sans vision.

Envolées les belles promesses de début d'année sur un lotissement communal susceptible d'apporter du sang neuf à notre commune, sur l'aménagement de la mairie (nouvelle salle du conseil municipal et des mariages) et des anciens locaux scolaires. On se contentera de financer les projets en cours à savoir l'extension des locaux techniques et le rond point de Saint Méen.

Le PLU

Les zones réservées prioritairement à l'urbanisation attendent toujours un projet de lotissement. Il reste un maigre espoir sur un petit projet de 6 pavillons près d'Intermarché.

Pour ce qui est du projet de lotissement communal, rien n'est prévu au budget et la volonté du maire de faire avancer ce projet s'est manifestement éteinte.

Compte tenu de la conjoncture, si la majorité ne fait pas preuve de volontarisme, l'expansion de Saint Quay n'est pas pour demain.

La RD788

Ce dossier qui obère le développement de Saint-Quay-Perros depuis plus de 20 ans connaît un énième sursaut. Cette fois c'est promis et planifié, on va réaliser 1 rond point, celui de Saint Méen. Mais même si le 2ème rond point celui de Ker Noël apparaît toujours au projet global, sa réalisation n'est pas planifiée pour l'instant, dans 20 ans peut être ? Comme le dit notre Maire, la sécurité des usagers et des riverains est importante. Nous y souscrivons totalement, mais alors la sé-

curité de certains riverains serait elle plus importante que celle d'autres ? Car à chaque relance de ce projet de RD788 que l'on traîne depuis plus de vingt ans, on abandonne des réalisations (rond point, contre allée, etc...) et on sollicite de plus en plus les finances de Saint-Quay-Perros pour le bénéfice des usagers majoritaires que sont les Perrosiens et les Louannecains ceci, au détriment de projets propres à Saint-Quay-Perros. Le coût de cette « phase 1 » sera quand même de 130 000 € pour la commune, promis sous forme d'emprunt bancaire, soit 30% du montant total. Le conseil général qui initialement devait financer l'ensemble du projet, se fendra « généreusement » de 30 % et LTA financera les 40 % restants.

Urbanisme

En vertu de l'adage « Selon que vous soyez puissant ou misérable », nous constatons que la « piscine » est toujours debout et bien présente, alors que d'un autre côté, par respect de règles d'urbanisme trop rigoureuses, nous ne permettons pas à nos concitoyens de faire de simples évolutions dans leurs propriétés.

En conclusion « St Quay, St Quay ne vois tu rien venir : un lotissement, une ambition, ...? »

N'hésitez pas à contacter nos représentants communication :

Yves Le Damany : 06 46 72 33 17

@mail : yves.ledamany@sfr.fr

Pierre Coatanéa : 02 96 23 31 81

@mail : pierre.coatanea@wanadoo.fr

Consultez notre blog et intervenez à l'adresse suivante : <http://blog.saint-quay-perros-durables.com>

La vie du relais paroissial

Les vacances d'été approchent à grands pas. Quel plaisir pour les jeunes comme pour les adultes de pouvoir rompre avec le rythme trépidant de la vie de travail scolaire ou professionnel et de goûter un repos bien mérité. Pourquoi ne pas mettre ce temps libre à profit pour se ressourcer. En plus des pardons qui se succèdent presque toutes les semaines dans les sept relais de la paroisse, celle-ci organise de nombreux évènements à caractère à la fois culturel et religieux. En voici quelques-uns :

Marche à Saint-Quay-Perros

Dans le cadre de l'animation "découverte d'église en chapelle et de chapelle en calvaire", cette marche aura lieu le jeudi 9 août et permettra de découvrir l'église de St-Quay et les chapelles de St-Méen et de Kernivi-

nen. Le départ se fera à l'église de St-Quay à 14h30 avec le père Jean Le Rétif comme guide.

La nuit des églises parrainée par Michaël Lonsdale

Partout en France, cette année, la soirée du samedi 7 juillet 2012, toutes les églises qui le souhaitent, ouvriront leurs portes en soirée dans le but de mettre en valeur leur patrimoine artistique et culturel et à en faire découvrir le message chrétien. L'acteur et comédien Michael Lonsdale est le parrain de cette deuxième édition de la Nuit des églises.

A l'église Saint-Jacques de Perros-Guirec, cet évènement aura donc lieu le samedi 7 juillet à 21h et le père Jean Le Rétif abordera le thème de "l'art et la foi" devant les nombreux objets d'art que possède cet édifice.

Dates à retenir

- **Messes à Saint-Quay-Perros** en juillet et août : le premier samedi du mois à 18h30.
- **Nuit des églises à l'église St-Jacques** à Perros-Guirec le samedi 7 juillet à 21h
- **Pardon de Saint-Quay** le dimanche 15 juillet à 10h30.
- **Conférence à l'église St Jacques** de Perros-Guirec le jeudi 26 juillet à 20h30 par le père Jean Le Rétif "Les mots de la foi".
- **Marche de découverte** de l'église de St-Quay et des chapelles de St-Méen et de Kernivinen le jeudi 9 août ; départ de l'église à 14h30.
- **Conférence à l'église St Jacques** de Perros-Guirec le mardi 14 août à 16h30 par Mgr Denis Moutel "pastorale de la famille"
- **Pardon de La Clarté** le mercredi 15 août à 10h30.
- **Conférence à l'église St Jacques** de Perros-Guirec le mercredi 22 août à 20h30 par le père Jean Massart "de Jésus de Nazareth au Christ des évangiles"

Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64) ou consulter le livret paroissial ou le site internet de la paroisse à l'adresse suivante : <http://perros-guirec.catholique.fr>

Les écoles

Ecole élémentaire

En Mars, la classe de CM1-CM2 de l'école Albert JACQUARD est partie 3 jours durant en classe de découverte du patrimoine à Mûr de Bretagne.

Les enfants ont ainsi visité l'abbaye de Bon Repos et découvert avec intérêt la

vie des moines au Moyen-Age. Encadrés par les animateurs, ils ont participé à des ateliers de construction.

Les randonnées pédestres à partir de la base de plein air de Guerlédan, leur lieu d'hébergement, leur ont permis non seulement de découvrir les allées

couvertes de Liscuis et les ardoisières mais aussi d'observer les animaux et végétaux du site.

Les enfants ont de même participé activement au passage des écluses lors de navigations sur le lac.



Un vrai voyage en 1930 pour les élèves des classes de CP et du CE1/CE2 :



Lundi 14 mai, les élèves de CP, CE1 et CE2 sont allés vivre et découvrir la journée d'un écolier de 1930 au « Musée de l'école de Bothoa ». La matinée était ensoleillée et pour atteindre l'école, ils ont « beaucoup » marché comme le faisaient tous les jours les enfants de l'époque empruntant des chemins creux dans une campagne très vallonnée. Ils ont sagement écouté la leçon de morale du jour et se sont appliqués à la page d'écriture au porte-plume.

A l'heure du déjeuner, ils se sont rendus au café du bourg : Au menu, une soupe au pain suivie d'une tartine de pain beurre.



Au mois de mai, les élèves de CM1-CM2 se sont initiés à la pratique de la voile sur des catamarans à la base nautique de Trébeurden.

La première séance fut "tonique", belle entrée en matière !...La découverte de cette activité nautique a été très appréciée des enfants.

Ils rencontreront d'autres classes lors de l'opération "Ecoles toutes voiles dehors" à la base nautique de l'Ile Grande en fin d'année scolaire.



Ecole maternelle



Les élèves de grande et moyenne sections de l'école maternelle de Saint Quay-Perros sont allés au Planétarium de Pleumeur-Bodou pour une animation et un spectacle « Petite Planète ». Cela leur a permis d'être sensibilisés au devenir de la Terre: pollution, eau étaient les sujets de la matinée.

Découverte de la patinoire

Les enfants de MS/GS sont allés à la découverte de la patinoire : deux séances leur étaient proposées pour découvrir la glace et la glisse... l'appréhension a vite fait place à l'enthousiasme et les progrès étaient visibles pour tous.

Merci à l'amicale laïque qui a financé ce moment fort apprécié des petits !



Les CM à la maternelle

Suite à leur voyage scolaire à Guerlédan, les CM sont venus raconter leur voyage aux plus petits...

Echanges très sympa: "y-a-t'il des crocodiles dans le lac ?"

Etonnement des petits quand les grands expliquent qu'ils ont dormi là-bas (sans maman??!!)

Quand ils seront grands, c'est sûr, ils iront !!



Visite à l'atelier de René GLORION

Dans le cadre d'un travail sur le portrait, la grande section de l'école maternelle de Saint Quay-Perros s'est rendue jeudi à l'atelier de René GLORION, à Lannion. Un petit

moment de beauté et de charme où l'artiste a su communiquer sa passion et livrer aux petits élèves quelques techniques fort intéressantes.



DIMANCHE 16 SEPTEMBRE,
soyez nombreux à venir découvrir ST QUAY-PERROS
et ses environs lors de la balade :

« La KEN' ADOT »

Venez vous joindre aux associations kénanaises solidaires et engagées dans la réussite de cette manifestation amicale pour aider FRANCE ADOT à poursuivre l'information et la sensibilisation sur le don d'organes.

Les personnes qui souhaitent participer activement à l'organisation de cette rencontre peuvent se faire connaître :

Chaque association ou bénévole fournit les noms et adresses mail

à amicalelaique.kenanaise@la poste.net

ou par tél. 02 96 49 06 63 (Marianne)

ou en mairie tél 02 96 49 80 40, mairie.saintquayperros@wanadoo.fr



Les associations lancent un appel à la générosité des entreprises kénanaises et des sponsors pour cette journée de solidarité . (Contacts : voir ci-dessus)

La bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale sera ouverte tous les mercredis de 10 heures à 12 heures en juillet et en Août.

Le bibliobus est passé au mois de mai et 300 livres ont été changés : romans, policiers, biographies, documentaires...albums et livres jeunesse, tous les rayons ont été revisités.

« le bibliobus : une bibliothèque ambulante qui mérite une visite »



Au rayon « nouveautés », des acquisitions récentes vous attendent également. Les achats se font tout au long de l'année. N'hésitez pas à nous communiquer des titres que vous aimeriez voir en rayon.

La bibliothèque municipale fait partie du réseau des bibliothèques du Trégor : Celles-ci se sont investies dans la préparation des « rencontres littéraires » des 29 et 30 septembre à Tréguier. Le thème étant « mémoire et secrets de famille », vous pouvez retrouver les livres traitant de ce sujet dans un rayon spécifique et signalé à votre attention.

En bibliothèque, vous échangez volontiers vos impressions de lecture : Il serait également intéressant de les noter. Ce pourrait être une aide et faciliter voir orienter d'autres adhérents dans leur choix.Un cahier est désormais à votre disposition.

Le club lecture

Prochaines rencontres ainsi que les livres choisis :

• Mardi 19 juin :

- Le garçon qui voulait dormir d'A. Appenfeld
- La montagne invisible de C. de Robertis

• Mardi 18 septembre :

- La liste de mes envies de G. Delacourt
- Le temps des métamorphoses d'Adams

Prix Armorice

Bien des lecteurs de la bibliothèque de St Quay-Perros ont participé en 2011 au

Prix Armorice avec d'autres bibliothèques du département, telles que Caouennec-Lanvezeac, Jugon-les-Lacs, Kermoroc'h, Louargat, Paimpol, Plaintel, Plédran, Plerneuf, Ploufragan, Plérin, Pluduno, Ploeuc-sur-Lié, Quessoy, Quévert, Rostrenen, Tréguier, Tremeloir, Le Vieux-Bourg et Yffiniac.

Ils ont choisi : "Tom, Tom, tout petit homme, Tom" de Barbara Constantine.

Cette année, une nouvelle sélection nous est proposée et vous êtes invités à participer nombreux à ce Prix en lisant l'ensemble de ces 10 livres (ou simplement quelques-uns) et en votant pour votre préféré (les imprimés sont à votre disposition en bibliothèque) :

- "D'un autre monde" de C. Crozon
- "J'ai épousé un français" de Kessler
- "La ballade de Lila K" de Le Callet
- Tout près le bout du monde de Lethielleux
- Ils diront d'elle de Brucker
- Demain j'aurai vingt ans de Mabackou
- L'archange et le procureur de Bigot
- Le confident de Grémillon
- Galadio de Daeninckx
- Tous les trois de Brunet

Prix chronos des écoles :

Voilà maintenant 3 ans que les élèves de l'école primaire Albert Jacquard participent aux prix « chronos » proposé par la bibliothèque municipale : Ce prix de littérature est organisé par la fondation nationale de gérontologie et son thème principal traite de la rencontre entre génération.

Depuis la rentrée de septembre, les enfants de l'école ont pu emprunter les livres de la sélection 2011/2012 dans les rayons de l'école et de la bibliothèque.

Mardi 3 Avril, ils ont désigné « leur » meilleur livre et ce avec beaucoup de solennité puisqu'ils l'ont fait par un geste citoyen : Ils ont voté, carte d'électeur en main. Le Maire, Pierrick ROUSSELOT, les a accueillis au bureau de vote et les a accompagnés dans cette leçon pratique d'éducation civique.

Les livres qui ont remporté les suffrages sont les suivants :

- CM1/CM2 : Granpa'



- CE1/CE2 : Öko

- CP : Souvenirs de Gibraltar

Les résultats officiels ont été publiés suite au dépouillement de pas moins de 35000 votes :

- CP : Souvenirs de Gibraltar

- CE1/CE2 : François et le temps

- CM1 / CM2 : Momo des Coquelicots

Merci aux enfants et aux enseignantes de l'école primaire d'y avoir participé et rendez-vous en septembre pour le prix chronos 2013.



Bonnes lectures, bonnes vacances et rendez-nous souvent visite le mercredi matin

BON À SAVOIR...

MAIRIE : Tel : 02.96.49.80.40 – Fax : 02.96.23.07.03 – **e-mail :** mairie.saintquayperros@wanadoo.fr
Site Web : mairie-saintquayperros.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- du lundi au vendredi 8H30 à 12H00
13H30 à 17H 30 (sauf mercredi et vendredi)
- le samedi 8H30 à 12H00

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénanaïses et les Kénanaïs aux heures suivantes, à la Mairie :

- | | |
|-----------------------|--|
| • Pierrick ROUSSELOT | Maire
Samedi de 11H30 à 12H30
Sur rendez-vous en contactant le secrétariat de la Mairie |
| • Yves DAVOULT | 1^{er} Adjoint – Finances & administration générale
Mardi de 11H à 12 H |
| • Marie-Paule LE GOFF | 2^e Adjoint – Affaires sociales & culturelles
Lundi de 16H30 à 17H30 |
| • Roland GELGON | 3^e Adjoint – Affaires scolaires, sport & vie associative
Jeudi de 16H45 à 17H30 |
| • Gérard DAUVERGNE | 4^e Adjoint – Urbanisme & environnement
Vendredi de 11H à 12H |
| • Jean-François ORVEN | 5^e adjoint – Travaux
Vendredi de 10H à 11H |

COLLECTES DECHETS MENAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2003.

• **Ordures ménagères** : tous les jeudis

• **Encombrants et ferrailles** : 04 juillet et 03 octobre (dans la limite de 2M3 par foyer et à déposer sur la voie publique). Inscription directement auprès de Lannion Trégor Agglomération
N° Vert : 08000 22 300

• **Collectes sélectives** : les 11 juillet, 01 août, 22 août, 12 septembre, 03 octobre, 24 octobre.

ATTENTION :

Il est indispensable de **nettoyer et désinfecter** régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un **tri sélectif** de ses déchets.

DECHETTERIE DU FAOU

Tél : 02 96 48 02 91 - ouvertures du lundi au vendredi (8h30-12h15 et 14h-18h30)

Le samedi de 8h30-12h15 et de 14h-19h et le dimanche de 10h-12h

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS (**Transport à assurer par vos soins**).

Après un tri attentif, allez y déposer l'essentiel de vos déchets non ménagers.

Déchets acceptés :

Ferrailles- verres - petits encombrants - papiers - cartons - pneus - huiles - piles - déchets végétaux -
tontes de pelouses - PVC - médicaments - radios - seringues - batteries

CABINET GROUPE MEDICAL "MEDIPLURIEL" à Kertanguy

4 médecins généralistes – Masseur-Kinésithérapeute – Diététicienne – Psychologue – Psycho-motricienne – Sophrologue – Ostéopathe – 2 Orthophonistes - 1 infirmière et 1 Podologue.

• Standard médical : 02 96 49 10 10 • Paramédical : 02 96 49 10 00 • Fax : 02 96 23 11 90

• Standard : 7H45-12H et 14H-19H (du lundi au vendredi) – 7H45 à 12H le samedi

RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant 16 ans en :

Janvier, février, mars doivent être recensés **en avril** - Avril, mai, juin **en juillet**

Juillet, août, septembre **en octobre** - Octobre, novembre, décembre **en janvier**

Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille ou de la Carte Nationale d'Identité.

SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Les réservations pour la Salle d'Animation Communale sont effectuées auprès de **Monsieur Xavier LE BRIS**, Responsable des Installations. Tel : 02.96.91.22.00

Des permanences ont lieu aux heures suivantes, à la salle d'Animation, afin de signer les contrats.

• Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16 heures à 17 heures

• samedi : 11 heures à 12 heures.

* La "Salle Bleue" est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

Réservation auprès du responsable.

CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

Télégramme : Jean-Jacques BERTHOU 02 96 91 03 37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr

Le Trégor : Lise MUZELLEC 02 96 23 49 49 – lise.tregor@wanadoo.fr

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Ouverture de la bibliothèque le mercredi de 10H à 12H et le vendredi de 16H30 à 18H30.

Juillet et Août : la bibliothèque sera ouverte uniquement le mercredi matin.

Gratuité totale pour les services de la bibliothèque.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR

Ce document est délivré immédiatement en Mairie, sur la demande des parents et sur présentation de la carte nationale d'identité de l'enfant.

CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénanais que toute construction neuve ou réalisation de travaux, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

INFIRMIERES

Mmes Kérambrun et Hascoet – 41 Résidence de Kertanguy – Tel : 02 96 23 25 37 – Soins à domicile.

Mme Ingrid Lemaire – Centre Médipluriel Kertanguy – Tél. 06 31 50 29 89.

CAUE22 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) : la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, de 9H45 à 12H et de 13H45 à 15H45, le jeudi sur rendez-vous au 02 96 46 69 80.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Activité « espace – jeux » : Pour les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs assistantes maternelles, des parents ou des grands-parents, **le vendredi 13 juillet**, de 9h30 à 11h30 dans une salle de l'ancienne école maternelle. Le planning des espaces-jeux pour la rentrée paraîtra dans la presse et sur le site de la mairie.

La ludothèque : fermée pendant les vacances

Renseignements administratifs : Jacqueline PRIGENT au 06 70 37 64 67 ou au CIPE.rpam@laposte.net

Permanences administratives les mêmes vendredis que les « espaces-jeux » de 13h30 à 16h30 dans le même local (ancienne école maternelle).

EMMAUS

La communauté Emmaüs a ouvert une antenne à Ploulec'h, 7 route de Morlaix depuis le 3 mai 2008.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Compte rendu du Conseil municipal du vendredi 25 novembre 2011 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Paule LE GOFF, Roland GELGON, Jean François ORVEN, Gérard DAUVERGNE, Adjoint, Gilbert LINTANF, Josiane REGUER, Annie CROLET, Gérard ALLAIN, Jean Jacques RIVIER, Agnès TOULLIC, Michèle SAPANEL, Dominique LECOMTE, Yves LE DAMANY et Pierre COATANEA, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves DAVOULT (procuration à Pierrick ROUSSELOT) et Brigitte GLACET (procuration à Agnès TOULLIC).

Secrétaire de séance : Gérard ALLAIN a été élu secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 octobre 2011

2 – Rapport d'activités 2010 de Lannion-Trégor Agglomération

3 – Taxe d'aménagement

4 - Rapports des commissions communales

5 – Dossiers communautaires

6 - Dossiers intercommunaux

7 – Questions diverses

En préambule, Yves LE DAMANY fait remarquer au Maire l'envoi tardif des documents de travail pour cette séance.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 octobre 2011 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Rapport d'activités 2010 de Lannion-Trégor Agglomération :

En l'absence d'un représentant de L-T Agglomération, le Maire propose d'annuler ce point de l'ordre du jour de la séance.

Yves LE DAMANY trouve regrettable que pour la deuxième fois consécutive (déjà annulée à la séance du 07 octobre 2011 pour la même raison), la commune se retrouve sans bilan d'activités de L-T Agglo. Il demande si l'on aura l'assurance d'une présence de L-T Agglo à la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire regrette aussi cette situation malgré les nombreux contacts pris auprès de L-T Agglo. Il va de nouveau intervenir auprès du Président de L-T Agglo.

3 – Taxe d'aménagement :

Le Maire rappelle à l'assemblée que la taxe d'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi de finances et qu'elle est instituée de plein droit au 1er janvier 2012 notamment dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme. A compter de cette date, la taxe d'aménagement se substitue à la Taxe Locale d'Equipe-ment ainsi qu'à d'autres taxes comme la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS) et la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE). Les conseils municipaux doivent délibérer sur le taux applicable de la taxe d'aménagement sachant qu'en l'absence de délibération, c'est le taux de 1% qui sera appliqué.

Par contre, le conseil municipal doit délibérer s'il souhaite renoncer à l'instauration de cette taxe d'aménagement sur la commune pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2014 puisqu'elle s'appliquera automatiquement à compter du 1er janvier 2015.

Le Maire rappelle que la commune n'a jamais mis en place la Taxe Locale d'Equipe-ment afin d'accueillir au mieux de nouveaux habitants. Il est hors de question de leur faire payer un impôt à leur arrivée sur la commune. Il propose à l'assemblée de renoncer à créer la taxe d'aménagement. Il précise que la PVR (Participation Voies et réseaux) que le conseil municipal a créée en 2009, continuera de s'appliquer jusqu'en fin 2014, notamment dans le cadre de la réalisation de gros chantiers d'urbanisation. La PVR, tout comme la PRE (Participation pour Raccordement à l'Egoût) sera abrogée au 1er janvier 2015.

Pierre COATANEA, à la lecture des textes, indique que la taxe d'aménagement, pour lui, ne s'appliquera pas « automatiquement » en 2015 et qu'il est possible d'y renoncer.

Dans ce cas lui fait remarquer Gérard DAUVERGNE, la commune n'aura plus de ressources fiscales à ce niveau.

Yves LE DAMANY fait remarquer que le projet de délibération ne fait pas apparaître le VSD (Versement pour Sous Densité).

Gérard DAUVERGNE répond qu'une délibération est obligatoire si on désire l'appliquer mais il n'y a pas de délai particulier comme pour la taxe d'aménagement.

Yves LE DAMANY rejoint la position du Maire en indiquant que la commune a besoin de nouveaux arrivants et qu'à la place d'un « impôt d'accueil », il vaudrait mieux leur offrir « un pot d'accueil ».

Dominique LECOMTE demande au Maire si le conseil municipal ne pourrait pas voter aujourd'hui une délibération disant que le VSD ne sera pas appliqué.

Le Maire répond qu'il est tout à fait favorable à ce que le VSD ne soit pas appliqué en l'état actuel des choses mais qu'il n'est pas possible aujourd'hui de s'engager pour demain. Ce dossier doit faire l'objet d'études précises notamment dans le cadre d'une révision du plan local d'urbanisme.

Yves LE DAMANY évoque la part départementale de la taxe d'aménagement dont le taux actuel est de 1,3%. Elle a subi une augmentation d'environ 70% en huit ans alors que l'inflation était de l'ordre de 15%. La réforme proposée impose un taux de 2,50% soit un pourcentage d'augmentation supplémentaire de l'ordre de 100% sur une année. Ces augmentations sont tout simplement scandaleuses.

Le Maire lui répond qu'il s'occupe des affaires de la commune et qu'il ne maîtrise pas les décisions budgétaires du Conseil général qui a sans doute de bonnes raisons de décider ainsi.

Roland GELGON rappelle que le Conseil général a perdu, du fait de décisions gouvernementales, le produit de la taxe d'habitation au profit des structures intercommunales comme L-T Agglo. C'est une perte énorme de recettes sans contrepartie.

Yves LE DAMANY rétorque qu'une meilleure exploitation des droits de mutation, en 2008 en particulier, aurait permis une réserve de moyens. Le Maire propose de passer au vote.

La délibération suivante est adoptée :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Considérant que la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes à PLU ou à POS ainsi que dans les communautés urbaines ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint Quay-Perros peut renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire par une délibération ;

Le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, à l'unanimité, décide de renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^e mois suivant son adoption.

4 - Rapports des commissions communales :

A – Commission des Finances :

Le Maire rend compte des points abordés en commission des finances.

– Tarifs communaux 2012 :

Les membres de la commission des finances proposent de ne pas augmenter les tarifs par rapport à ceux de 2011, soit :

Concessions aux cimetières		Concessions au Colombarium	
15 ans	105 €uros	5 ans	195 €uros
30 ans	200 €uros	10 ans	385 €uros
		15 ans	525 €uros
		20 ans	660 €uros
		30 ans	940 €uros

Concessions aux cavurnes		Encarts publicitaires du Journal Communal	
15 ans	105 €uros	n° 1	120 €uros
30 ans	200 €uros	n° 2	150 €uros
		n° 3	315 €uros

Photocopies :

Format A4 : 0.25€ Format A3 : 0.50€

Le Conseil Municipal, unanime, vote les tarifs pour 2012.

B – Décisions modificatives du BP 2011 :

Le Maire apporte les explications suivantes :

1° - La renégociation du prêt « franc suisse » repris par un prêt à taux fixe, permet de ne plus payer des « pertes de change » en fonctionnement (3600 € inscrit au BP2011 pour une dépense de 1445.80 €) et engendre un nouveau tableau d'amortissement augmentant de 1760 € le chapitre 16 en section d'investissement (besoin arrondi à 2000 €).

2° – Travaux d'éclairage public :

Les crédits du BP étaient de 11830 €. Ceux-ci incluaient les travaux de remise en état de foyers d'éclairage public (au Vallon, à la salle d'animation et à la Résidence du Chenal) ainsi qu'une provision de 10000 € pour l'extension du réseau, rue de la Chapelle de Saint-Méen.

Puis, en mai, le S.D.E. 22 a précisé le coût des travaux d'extension du réseau, rue de la chapelle de Saint Méen, pour un montant de 21 800 € soit 10 900 € de participation communale. Les travaux ont été réalisés. Deux acomptes ont été payés mais nous n'avons pas connaissance du décompte définitif, pas encore rédigé par l'entreprise et donc pas visé par le Syndicat d'Electricité 22.

Compte tenu de tout ceci et se basant sur le prévisionnel, il est

nécessaire de prévoir une augmentation de crédits budgétaires de 1000 € au chapitre 204.

La décision modificative est proposée de la façon suivante :

Chapitre 23 : - 3000 €

Chapitre 16 : +2000 €

Chapitre 204 : + 1000 €

Le Conseil Municipal, unanime, vote la décision modificative ainsi présentée.

C - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2012 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2011.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu la loi n° 96.314 du 12 avril 1996 article 69 relative au vote du budget des Collectivités Territoriales qui autorise ces opérations,

Vu l'instruction codificatrice N°96-078 M14 du 1er août 1996,

Vu l'ordonnance N° 2005 – 1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu la délibération du 25 mars 2011 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2011,

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2012, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

AUTORISE le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2012, les dépenses d'investissement du budget de la commune.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que cette autorisation s'étend pour les montants suivants de dépenses d'investissement :

BUDGET PRINCIPAL (M14) T.T.C.

Objet	Chapitre	Montant maximum
Immobilisations corporelles	20	13 750 €
Subvention d'équipement	204	3 207 €
Immobilisations corporelles	21	18 175 €
Immobilisations en cours	23	140 480 €

D - Eclairage public :

Le Maire présente à l'assemblée les trois dossiers suivants préparés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor :

Remise en état du foyer C067 au Vallon (coût 600 € TTC)

Rénovation du feu clignotant U376 rue de Kertanguy (coût 770 € TTC)

Remise en état du foyer P 212, ZA Paul (coût 1300 € TTC)

Le Conseil Municipal de Saint Quay-Perros, après en avoir délibéré, approuve les projets présentés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour les montants estimatifs TTC ainsi décrits (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

La commune de Saint Quay-Perros ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 50% calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement.

Avant de conclure, le Maire demande si quelqu'un souhaite intervenir sur les travaux de la commission des finances.

Yves LE DAMANY indique que ce compte rendu ne fait pas état du rejet, par la Municipalité, de la proposition d'assainissement collectif faite par L-T Agglo pour le secteur de Ker Noël.

Le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'un rejet définitif. Ce projet avait été présenté dans le cadre de la préparation d'un budget à long terme par L-T Agglo pour les travaux sur l'assainissement collectif et notamment sur le secteur de Ker Noël.

Pour le moment, les assainissements individuels fonctionnent très correctement dans ce secteur. Il avait alors été indiqué à L-T Agglo que la programmation de travaux sur l'assainissement collectif devait se faire après la réalisation d'un diagnostic précis des besoins.

D'autre part, au cas où le service du SPANC serait amené à constater des dysfonctionnements sur le territoire communal, il serait alors temps d'étudier une extension du réseau de l'assainissement collectif, à Ker Noël ou ailleurs.

Pierre COATANEA indique que les installations d'assainissements individuels vont devoir être contrôlées avec ensuite, une obligation de réaliser des travaux de mises aux normes. Ces travaux sont coûteux et il ne faudrait pas qu'après la réalisation de ces travaux, un programme d'assainissement collectif soit décidé. Il rappelle par ailleurs que le dernier programme d'assainissement collectif a été en partie financé par le produit de la vente du presbytère communal. Aussi, la question aujourd'hui est de savoir si la commune leur apportera une aide financière.

Roland GELGON rappelle que les assainissements non collectifs ont été contrôlés en 2004 et ont donné lieu à des réhabilitations subventionnés. Ces contrôles auraient dû être refaits tous les quatre ans. Depuis le SPANC (Service Public pour l'Assainissement Non Collectif) a intégré la communauté d'agglomération. Le contrôle de toutes les installations sur le territoire de L-T Agglo a pris du temps et vient seulement de se terminer. Les deuxièmes contrôles sur Saint Quay-Perros devraient être réalisés avant la fin 2012. Les normes ayant évolué depuis, le résultat devrait être différent de celui de 2004. D'autre part, le plan de zonage de l'assainissement (plan qui donne les zones de la commune qui devraient être dans le futur assainissement collectif ou rester en assainissement individuel) devra être mis à jour. Ce n'est qu'une fois ces démarches terminées qu'il sera possible de dresser un bilan précis de la situation et de se prononcer sur des programmations de travaux (extension de l'assainissement collectif ou pas).

Yves LE DAMANY fait remarquer qu'au vu du transfert de la compétence assainissement à L-T Agglo, ce sont 180 foyers kénanais en assainissement individuel qui peuvent se sentir lésés.

Le Maire répond que le diagnostic du SPANC permettra de faire un état des lieux précis. Si beaucoup d'installations sont à refaire, L-T Agglo devra étudier et investir dans la réalisation d'une extension du réseau d'assainissement collectif. La commune aura son mot à dire et personne ne sera laissé de côté.

B – Commission d'Urbanisme :

Gérard DAUVERGNE fait le point sur l'urbanisme.

Demandes en cours : pas de dossier depuis la réunion du 13 octobre si ce n'est une demande pose de Velux à Balaneyer.

Projet sur la zone 1 AU4 : ce projet est annulé car le pétitionnaire n'a pas fourni en temps et en heure les documents demandés pour l'instruction du dossier.

Actuellement, il n'y a rien sur la commune en matière de demande d'urbanisme.

Cimetière : le chantier est en voie d'achèvement. Les allées sont empierrées et goudronnées, la clôture est posée, le bâtiment sera terminé en décembre. Les plantations ne sont pas faites de même que l'engazonnement des deux talus à l'entrée.

Concernant le cimetière, Yves LE DAMANY soulève certains points et demandes d'information :

Bilan des aides ECOFAUR.

Largeur de la porte d'entrée en partie basse qui ne laisse pas la place à une tondeuse.

Protection sur le mur (risque de chute).

Existence du bâtiment de Mr JALLAT (serre), pas très réglementaire et à faire enlever.

Point d'eau (entrée du bas).

Hauteur des gabions qui ne sont pas à 40 cm au-dessus du sol comme prévu au plan.

Escalier en bois (trouver des moyens antidérapants).

Le Maire et Gérard DAUVERGNE apportent les compléments d'informations suivants :

Une subvention de 69000 € a été obtenue au titre du dossier ECOFAUR ; L'information avait déjà été donnée avant l'été. Les engins d'entretien auront accès par la porte d'entrée du haut. Le mur sera sécurisé par la pose d'une rambarde. Monsieur JALLAT sera contacté au sujet de sa serre. Les points d'eau sont en cours de réalisation.

Point sur les études en cours :

Marché de Maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité de la VC n°9 à hauteur de l'entrée de l'Intermarché : quatre offres de service ont été remises en mairie. La commission d'appel d'offres va procéder à l'ouverture des plis, semaine 49.

Consultation pour la réalisation d'un relevé de bâtiments et levé topographique de la mairie et des anciens locaux scolaires : deux propositions sont parvenues en mairie. La commission d'appel d'offres va les étudier.

Périmètre de l'A.B.F. : le dossier de demande de subvention est en phase de finalisation (subvention de la DRAC à hauteur de 50% du montant hors taxe).

Travaux de voirie : ils concernent essentiellement la rue de la Forge et la rue de Roudouanton. Gérard DAUVERGNE a fait le point avec le Syndicat d'Eau du Trégor afin de connaître leur programmation de travaux. Au cours du premier semestre 2012, leur intervention va se focaliser essentiellement sur les fuites d'eau. Sur la rue de la Forge, le syndicat va procéder au raccordement d'une maison au réseau d'eau potable. Le syndicat a également procédé au raccordement direct du magasin Bricorama qui aupa-

ravant était branché au réseau par l'Intermarché. Le syndicat fera des renforcements de réseaux mais la commune va devoir caler son programme de voirie sur celui du syndicat.

S.D.A.E.P. : la phase « identification des sols » est achevée. Elle va être poursuivie par la phase « simulation hydraulique ». La commune de Perros Guirec a donné son accord pour participer à l'étude au niveau de Pont Couennec. Le bureau d'étude a demandé à la sarl VALEX (CONNEXION) de lui transmettre l'étude hydraulique de la zone commerciale de Kéringant.

Yves LE DAMANY aborde les points suivants : Pourquoi vider les bacs à fleurs si tôt alors que les plantes sont toujours en fleurs ? Jean François ORVEN répond que ce travail est inscrit dans le plan de charge des employés communaux. Le Maire précise qu'une réflexion peut être menée afin de faire des plantations en pleine terre plutôt qu'en bacs. Planification du curage de douves : Jean François ORVEN indique que l'intervention est programmée à la mi-décembre et aussi en janvier. Travaux sur le mur du terrain communal, rue de l'église : le chantier est arrêté depuis plusieurs semaines. Jean-François ORVEN explique que l'arrêt de travail d'un des deux employés affectés au chantier en est la raison. Yves LE DAMANY estime que ces travaux sont très difficiles à réaliser par les employés communaux non habitués à ce genre de charges. Le Maire indique qu'il s'agissait d'un souhait de leur part. Cependant, compte tenu de la situation, une réflexion sur ce chantier s'impose.

Travaux sur la RD 788 : Pourquoi les élus n'ont-ils pas été informés de la programmation de ces travaux lors du dernier conseil municipal ? Une réfection du « haricot » provisoire de Crec'h Kilé aurait été bien plus utile. Le Maire répond que lui-même a été très surpris de voir ce chantier entrepris sans aucune information en mairie. Il s'en est inquiété auprès du Conseil général et la réponse donnée indique qu'il s'agit d'un nettoyage du secteur pour refaire les peintures routières. Cette réponse ne l'a pas vraiment satisfait. Eclairage de Noël : le 18/12/2009, le Maire avait déclaré en réunion : « c'est un dossier à étudier avec beaucoup d'attention ». Or, aujourd'hui, le matériel a été acheté et installé, ceci sans aucune étude en commissions des travaux et des finances. Jean François ORVEN explique qu'en 2009, un linéaire avait été calculé par les services techniques et qu'une demande de devis avait été faite. Ce dossier est resté en attente de décision jusqu'à aujourd'hui où, après avoir effectué un essai du produit, les guirlandes ont été achetées pour être opérationnelles à Noël.

C – Commission de l'Environnement :

Gérard DAUVERGNE indique que suite aux travaux de la dernière commission de l'environnement, il reprend la rédaction de l'arrêté relative à l'élitage. Il présentera ce projet lors d'une prochaine réunion de la commission.

5 – Dossiers communautaires :

A - Transfert du « financement du contingent d'incendie et de secours » à Lannion-Trégor Agglomération.

Le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1er janvier 2012, il est proposé que le financement du contingent d'incendie et de secours soit transféré à la Communauté d'Agglomération de Lannion-Trégor. Le contingent communal versé au SDIS (service départemental

d'incendie et de secours) représente la participation de chaque commune aux charges de la défense incendie et de la sécurité des personnes et des biens, mis à sa charge par les textes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise en son article L. 1424-35, alinéa 4, que : « les contributions des communes, des établissements de coopérations intercommunales et du Département au budget du service départemental d'incendie et de secours constituent des dépenses obligatoires ».

Le contingent d'incendie et de secours est actuellement acquitté directement par chaque commune de la Communauté d'Agglomération au SDIS, sur ses ressources propres.

La participation au financement du contingent d'incendie et de secours permettrait aux communes de Lannion-Trégor Agglomération de s'affranchir pour les années futures de cette dépense obligatoire, généralement en hausse constante même si celle-ci est aujourd'hui strictement encadrée par les textes.

En contrepartie de cette prise en charge par l'Agglomération, à compter de 2012, les attributions de compensation des communes seraient diminuées du montant des contingents supportés au cours de l'année 2011.

Ce transfert sera soumis à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) programmé le 8 novembre 2011. Il est précisé que si Lannion-Trégor Agglomération venait à bénéficier d'une réduction du contingent d'incendie et secours, par rapport aux montants dus par les communes en 2011, les communes bénéficieraient de cette baisse.

Le contingent 2011 de chaque commune est rappelé dans le tableau ci-dessous :

	CONTINGENT INCENDIE 2011
KERMARIA-SULARD	13 307 €
LANNION	946 304 €
LOUANNEC	45 367 €
PLESTIN-LES-GREVES	67 893 €
PLEUMEUR-BODOU	83 190 €
PLOUBEZRE	47 986 €
PLOULEC'H	28 289 €
PLOUMILLIAU	45 786 €
PLOUZELAMBRE	4 191 €
PLUFUR	10 268 €
ROSPEZ	28 499 €
SAINT-MICHEL-EN-GREVE	9 954 €
SAINT QUAY-PERROS	29 232 €
TREBEURDEN	86 752 €
TREDREZ-LOCQUEMEAU	27 032 €
TREDUDER	3 668 €
TREGASTEL	68 312 €
TRELEVERN	25 984 €
TREMEL	8 068 €
TREVOU-TREGUIGNEC	27 241 €
TOTAL	1 607 323 €

Compte tenu de l'avis favorable de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 4 octobre 2011, sur le principe du transfert, au titre des compétences facultatives, du « Financement du contingent d'incendie et de secours » ;

CONSIDERANT que pour la commune ce transfert constituerait une économie de charges dès 2012, dans un contexte de dotation d'Etat très contraint ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriale, et notamment son article L 5211-17 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Tré-

gor Agglomération, en date du 1^{er} octobre 2011, acceptant le transfert, au titre des compétences facultatives, à savoir le financement du contingent d'incendie et de secours, à compter du 1^{er} janvier 2012, à Lannion-Trégor Agglomération ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

D'ACCEPTER le transfert, au titre des compétences facultatives, à savoir le financement du contingent d'incendie et de secours, à compter du 1^{er} janvier 2012, selon les principes exposés ci-dessus, à Lannion-Trégor Agglomération.

DE DEMANDER à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor de bien vouloir prendre l'arrêté modificatif des statuts après délibérations concordantes des communes.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

B - Election d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant à la commission intercommunale des impôts directs de Lannion-Trégor Agglomération.

Par vote à bulletins secrets et par 17 voix, Yves DAVOULT et Roland GELGON sont nommés respectivement, commissaire titulaire et commissaire suppléant à la commission intercommunale des impôts directs de Lannion-Trégor Agglomération.

C - Lannion-Trégor Agglomération – réactualisation du parc de relais informations services (RIS) sur le territoire communautaire
VU la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Agglomération en date du 11 octobre 2011 portant sur la réactualisation du parc de Relais Informations Services (RIS) de niveau 2 sur le territoire communautaire

CONSIDERANT l'état des lieux-diagnostic des Relais Informations Services (RIS) touristiques menés sur les communes de Lannion-Trégor Agglomération par le Pays touristique du Trégor-Goëlo

CONSIDERANT que les RIS de niveau 2 plus communément appelés « RIS de Pays » sont des vecteurs d'animation touristiques d'intérêt communautaire qui remplissent des fonctions d'accueil sur une aire géographique déterminée

CONSIDERANT l'objectif de mutualisation des moyens et des coûts pour réaliser un programme de réactualisation des RIS à la fois cohérent et homogène à l'échelle de la destination touristique

CONSIDERANT que Lannion-Trégor Agglomération est le maître d'ouvrage du projet, avec l'appui technique du Pays Touristique du Trégor-Goëlo

CONSIDERANT que Lannion-Trégor Agglomération finance 1 RIS par commune à hauteur de 70% et le Conseil Général des Côtes d'Armor les 30% restants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD pour participer à l'action collective de réactualisation des Relais Informations Services (RIS) engagée par Lannion-Trégor Agglomération en partenariat avec le PTTG
AUTORISE Lannion-Trégor Agglomération à enlever l'ancien mobilier présent sur la commune et à le remplacer par un nouveau RIS de niveau 2

ACCORTE les modalités de financement selon le principe suivant :

CG 22 : 30% du coût total, avec un plafond de 1000 €

LTA : 70% du premier RIS

AUTORISE Lannion-Trégor Agglomération à utiliser l'enveloppe communale, attribuée par le Conseil général des Côtes d'Armor, pour réaliser ce programme de réactualisation

AUTORISE le Pays Touristique du Trégor Goëlo à solliciter la demande de subvention globale auprès du Conseil général des Côtes d'Armor sur les lignes spécifiques « animation routière »

ACCORTE de prendre en charge, si besoin, toute implantation de RIS supplémentaire ou jalonnement, avec l'appui technique du Pays Touristique du Trégor Goëlo, sachant que le reste de l'enveloppe communale attribuée par le CG22 pourra être sollicité en parallèle.

Yves LE DAMANY souhaite obtenir des informations sur les travaux du SCOT.

Le Maire répond que le SCOT sera arrêté le 30 novembre prochain lors d'une réunion publique. Le contenu du document est très intéressant et les communes seront consultées sur le projet. Il sera alors possible de formuler des remarques.

6 - Dossiers intercommunaux :

A – Contrat Enfance Jeunesse de la C.A.F.22 :

Le Maire explique à l'assemblée que la commune est bénéficiaire d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF 22 et que ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2010. La CAF 22 propose le renouvellement de ce contrat pour la période du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ce document au nom de la commune.

Il précise qu'il regrette vivement que la CAF 22 n'ait pas communiqué de document de travail à l'attention des élus.

Accord du Conseil municipal par 15 VOIX.

Dominique LECOMTE et Yves LE DAMANY s'abstiennent car ils constatent que ce renouvellement est tardif et qu'ils n'ont pas eu connaissance du contenu du contrat. De plus, le courrier d'accompagnement de la CAF 22 n'est même pas signé.

B – Centre Intercommunal de Découverte Sportive (C.I.D.S.)

Roland GELGON présente le C.I.D.S. et dresse un bilan des activités de l'association. Le CIDS est composé de CAP SPORTS, CAP MOMES et du CLSH.

C'est une association Loi 1901

2 élus minimum par commune + des parents d'élèves si volontaires

La présidence est assurée par un élu. Elle change tous les 3 ans. Le CIDS est maintenant basé à Louannec ; l'élu responsable est donc de Louannec

Le site est l'ancienne école maternelle de Louannec, libre depuis la rentrée 2011-2012

CAP MOMES/CAP SPORTS (3 à 6 ans / 6 à 12 ans)

L'activité concerne quatre Communes (Saint-Quay-Perros – Louannec – Trevou-Tréguignec et Treleven)

Le but de l'association est de proposer une initiation à des activités sportives et maintenant culturelles non présentes dans les communes (tir à l'arc, roller, badminton, peinture, poterie)

a) Activités/découvertes sportives & culturelles

Tous les mercredis pendant l'année scolaire sur 2 sites : Louannec & Trevou-Tréguignec. 4 activités à l'année. (2 activités de 2H sur chaque site)

Pendant les vacances de Février + Pâques + Toussaint sur 1 à 2 semaines. 2 activités sur 2H, tous les jours sur 2 sites.

b) Financement

35 % : commune (avec une partie fixe à 320 €uros + 25 € par enfant).

50 % : parents

15% : Conseil Général

En ce qui concerne les vacances de Février, de Pâques et de la Toussaint, la part fixe est de 80 €uros par commune et par vacances ; soit un total de 560 €uros de part fixe pour la commune

de Saint-Quay-Perros. Les petits enfants de Kénanaïs et les enfants inscrits aux écoles de la commune sont acceptés. Le programme des activités est distribué aux écoles et il est également téléchargeable sur le site de la commune de Louannec.

Les tarifs varient en fonction du Quotient Familial :

50, 53, ou 56 €uros par enfant - Activité annuelle

16, 17, ou 18 €uros par enfant - Cap Mômes

22, 23 ou 24 €uros par enfant – Cap Sports

Les activités annuelles concernent 6 à 8 enfants de Saint-Quay.

CENTRE DE LOISIRS (sans hébergement)

Saint Quay-Perros avait son propre centre aéré qui fonctionnait chaque été. En 2004, Michel GOUEDARD a entrepris des démarches auprès d'autres communes afin de créer un centre inter-communal. A l'époque, Louannec avait un accueil mais que l'après-midi et rien sur les communes de Trélévern, Trévou-Tréguignec et Kermaria Sulard (dont beaucoup d'enfants venaient à Saint Quay-Perros).

Au début, il y avait plusieurs sites d'accueil avec notamment un accueil pour les « petits » à Saint Quay-Perros.

Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un seul site d'accueil situé à Louannec.

a) Organisation

Aujourd'hui, le CLSH regroupe donc les communes de Saint-Quay-Perros, Louannec, Treleven, Trévou-Tréguignec et Kermaria-Sulard. Il a une capacité d'accueil de 80 enfants.

Accueil des enfants à la journée, à la ½ journée avec ou sans repas.

Madame Aline SIMON est la directrice du CLSH. Des « diplômés BAFA » sont recrutés pour assurer l'encadrement

Deux cuisiniers alternent pendant les vacances : Jean-François Cozian et la cuisinière de Louannec.

Nombre de semaines d'activités:

Vacances d'été : 7 à 8 s

Vacances de Toussaint + Février + Pâques: 1 à 2 s

b) Financement

Pas de part fixe pour les communes. Les participations des communes se font au prorata de la fréquentation par vacances.

Les tarifs des familles varient en fonction du quotient familial : de 12.15 à 16.20 €uros/enfant/jour et 56.23 à 75 €uros pour 5 jours consécutifs.

Les ratios sont globalement les suivants :

50 % : Parents

15 % : CAF

35 % : Subventions des communes

CAP SPORT/CAP MOMES - Coût sur 1 année = 17 000 €uros

CLSH – Coût sur 1 année = 110 000 €uros

Saint-Quay représente à peu près 7 %.

La fréquentation kénanaïse en nombre de journées est de 229 sur un total de 2242.

Enfin, Roland GELGON indique qu'il y a de la demande pour ouvrir le CLSH le mercredi. Un sondage va être réalisé sur l'ensemble des communes. Une ouverture le mercredi correspondrait à 35 jours soit l'équivalent d'un CLSH d'été.

C – Syndicat d'Eau du Trégor :

Roland GELGON rend compte des différents points abordés lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 23 novembre 2011 :

Pas de décisions modificatives du budget

Les travaux 2010 sont achevés et les travaux 2011 sont tous engagés

Il est prévu une grosse intervention sur l'usine qui concerne le remplacement de l'ozoneur (coût d'environ 550 000 €)

Aménagement du site de captage d'eau de Traou Guern (entre Penvenan et Plouguil)

Vote des tarifs 2012 : l'abonnement passe de 98,60€ HT à 100€ HT soit une augmentation de 1,4%. Roland GELGON s'est abstenu.

Yves LE DAMANY s'étonne de l'abstention. En effet, pourquoi s'abstenir sur une augmentation de 1,4% alors que le réseau présente des fuites de 30% de la production. Mieux vaut mettre des moyens pour réaliser des travaux qui réduiraient ces fuites.

Roland GELGON répond qu'il s'abstient depuis de nombreuses années car il estime que le prix de l'abonnement (60% des recettes du syndicat) a atteint un seuil trop élevé qui n'est pas incitatif pour réduire la consommation. Il indique également qu'il ne peut pas y avoir de tarifs différenciés entre « résidence principale » et « résidence secondaire ». Yves LE DAMANY poursuit en indiquant que, vue la structure des habitations en forte partie résidentielles, il n'est pas choquant d'avoir un abonnement conséquent.

Roland GELGON précise un dernier point concernant la rue de la Forge à Saint Quay-Perros : Les travaux s'effectueront en régie et ne sont donc pas inscrits dans un plan pluriannuel de travaux.

7 – Questions diverses

A – Dénomination de rue :

Le Maire informe l'assemblée de la demande du Maire honoraire visant à associer Mr Michel Gouédard, à l'école actuelle, en hommage à son implication dans sa création en 2000.

Après différentes remarques et suggestions et avec l'accord des riverains, il propose de compléter le panneau indicateur de la rue de l'école, des termes suivants : « Michel GOUEDARD, adjoint au Maire ». Accord unanime du Conseil Municipal.

B – Problème du S.D.F. : Le Maire indique qu'il est intervenu à plusieurs reprises pour dire à cette personne qu'elle ne doit pas s'installer dans l'abri bus de Prat Cotel. Ce monsieur circule beaucoup ; il n'est pas en permanence sur la commune. Après contrôle effectué par la Gendarmerie, il s'avère que cette personne a ses papiers et dispose d'argent. De plus, il ne veut pas aller dans des structures d'accueil adaptées.

C – Piste cyclable de l'IUT au rond-point du Cruguil : Yves LE DAMANY évoque l'information donnée dans la presse comme quoi la ville de Lannion envisage l'extension de la piste cyclable à cet endroit. Il demande si la commune de Saint Quay-Perros en fera de même.

Le Maire répond qu'il avait rencontré les représentants de Trégor Bicyclette venus lui exposer leurs problèmes de sécurité au niveau de CONNEXION. La piste cyclable à cet endroit a été réalisée et cet aménagement les a satisfaits. Il n'est donc pas nécessaire dans l'immédiat de programmer d'autres travaux de ce type dans le secteur.

D – L'exposition de la semaine de la création se déroulera à la salle d'animation du 18 au 26 décembre. Le vernissage a lieu le 17 décembre.

E – le Noël des employés communaux aura lieu le 09 décembre à la salle d'animation.

F – A l'unanimité, le Conseil Municipal vote une subvention de 100 €uros à l'association « Souvenir Français » pour aider à financer l'achat d'un nouveau drapeau.

G – la date du prochain conseil municipal n'est pas fixée.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 2 mars 2012 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Marie-Paule LE GOFF, Roland GELGON, Jean François ORVEN, Gérard DAUVERGNE, Adjoints, Gilbert LINTANF, Josiane REGUER, Annie CROLET, Brigitte GLACET, Gérard ALLAIN, Jean- Jacques RIVIER, Michèle SAPANEL, Yves LE DAMANY et Pierre COATANE, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Agnès TOULLIC (procuration à Brigitte GLACET) et Dominique LECOMTE (procuration à Yves LE DAMANY).

Secrétaire de séance : Pierre COATANE a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2011**
- 2 – Rapport des commissions communales (finances, urbanisme, travaux, scolaire)**
- 3 – Avis sur le projet SCoT du Trégor**
- 4 – Dossiers communautaires**
- 5 – Dossiers intercommunaux**
- 6 – Questions diverses**

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2011 :

Après quelques corrections, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Rapport des commissions communales

A – Urbanisme

Gérard DAUVERGNE fait le point sur les dossiers d'urbanisme. Peu de dossiers, à noter, un permis de construire à la résidence Outre-mer, et un certificat d'urbanisme concernant une demande de lotissement (6 lots de 500 à 600 m²) derrière l'Intermarché.

Point sur les dossiers en cours :

Concernant le cimetière, Gérard DAUVERGNE informe l'assemblée qu'une liste de réserves a été établie sur quelques problèmes techniques, notamment sur la hauteur des gabions et sur l'affaissement d'une partie du terrain. Une réunion de chantier est prévue mi-mars pour une intervention des entreprises fin mars.

Concernant l'extension des locaux des Services Techniques, le permis de construire est accordé, reste à déposer les dossiers de consultation auprès des entreprises.

Travaux de voirie: Gérard DAUVERGNE précise que quelques travaux de voirie vont être inscrits au budget 2012. Premièrement, une allée piétonne, côté droit de la rue de Park Ar Chr'a (face à la mairie), ensuite sur la voie de Milin Stang, les douves seront busées afin de sécuriser le croisement des véhicules, et enfin l'enrobé du trottoir, rue de Kertanguy (du rond-point de Pors Ty Olu au nouveau cimetière) sera refait.

Yves LE DAMANY intervient et souhaite connaître l'évolution du dossier de l'A.B.F et du dossier Voie Communale n°9.

Gérard DAUVERGNE répond qu'une réunion est prévue début avril afin de revoir avec le service des Bâtiments de France, et le cabinet JORAND MONGKHOUN, le périmètre qui se réduirait aux parcelles ayant une visibilité directe sur l'église.

Concernant la mise en sécurité de la VC n°9, la commune est dans l'attente d'une réponse de la DDTM suite à la commission d'appel d'offres.

Yves LE DAMANY s'interroge sur les nouvelles règles d'Urbanisme, notamment sur l'augmentation de 30 % du Coefficient d'Occupation de Sols. Gérard DAUVERGNE confirme que le décret est paru le 27 février 2012, et que la commune devra prendre une délibération afin d'autoriser ou pas le dépassement de COS de 30 %.

L'objectif de cette loi est d'augmenter la surface de plancher, et surtout de créer des logements sociaux. Ces nouvelles règles permettront également de réaliser une extension de 40 m² sur une habitation principale, en déposant une simple déclaration préalable (déclaration de travaux) au lieu d'un permis de construire.

Gérard DAUVERGNE propose de rédiger un récapitulatif de la nouvelle réglementation qu'il diffusera lors d'une prochaine commission urbanisme.

Concernant le cimetière, Yves LE DAMANY soulève certains points :

- Nom du nouveau cimetière
- Transfert de l'ancien cimetière (autour de l'église) dans le nouveau
- Visite des lieux aux conseillers municipaux

Le Maire précise que les membres de la commission urbanisme se pencheront ultérieurement sur le nom du cimetière, aucune décision n'est prise à ce sujet. Il n'est pas favorable au transfert de l'ancien cimetière dans le nouveau. Une visite du cimetière et des bâtiments pourra être organisée pour les conseillers municipaux qui le souhaitent.

B – Finances

Yves DAVOULT présente la proposition des membres de la commission des finances, qui s'est réunie le 28 février 2012, relative aux subventions 2012 attribuées aux associations Kénanaïses, tout en précisant qu'il y a reconduction des montants par rapport à l'année précédente.

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions et vote les subventions suivantes pour l'année 2012 :

Stade Kénanaï	2500 €	Danses bretonnes	500 €
A.C.K.	2500 €	La main à la Pate	310 €
Amicale des Retraités	760 €	Espéranto	250 €
Société de Chasse	420 €	Amicale empl.communaux	2655 €
Scots Bonnet	200 €	FNACA St Quay-P.- Trégastel	270 €
Amicale laïque	2615 €	Culture, Musique, Patrimoine	300 €
Trankilik	200 €	Animation kénanaïse	2500 €
Gym Loisirs	300 €		

Yves DAVOULT souligne que l'amicale laïque a créé une section danse, les cours ont démarré mercredi 29 février 2012, et une subvention de 100 €uros a été attribuée afin d'aider cette section à démarrer.

Yves DAVOULT rajoute qu'au vue du Compte Administratif, la capacité d'autofinancement de la commune, pour l'exercice 2011, est de 299 000 €uros pour une prévision de capacité d'autofinancement de 255 000 euros. Le budget 2012 sera étudié lors la prochaine commission des finances, le 22 mars 2012.

B – Scolaire

Roland GELGON présente le compte-rendu de la commission scolaire du 27 février 2012, notamment au sujet du groupement de commandes des transports spéciaux.

Il précise qu'à partir du 27 février, les directrices des écoles réserveront les sorties scolaires directement par mail auprès du transporteur (C.A.T), tout en mettant en copie la mairie.

Les factures parviendront en mairie, et la commune procèdera au mandatement. Un état trimestriel des dépenses de transport sera émis par la mairie à Lannion Tregor Agglomération, qui prendra en charge :

- Transport hors piscine : 10 % du montant TTC des factures
- Transport piscine : (Transport TTC) - 20 €uros (à la charge de la commune)

Les crédits scolaires seront augmentés de 2%, et le photocopieur de l'école maternelle sera changé. Cette dépense sera inscrite dans la section investissement du budget 2012.

C – Travaux

Jean-François ORVEN, adjoint aux Travaux, fait part du compte-rendu de la commission des travaux du 29 février 2012.

Étaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Jean-François ORVEN, Yves DAVOULT, Roland GELGON, Yves LE DAMANY, Christophe CARMES, Jean-Pierre REGUER.

Absents excusés : Pierre COATANEA, Gérard ALLAIN, Michel CLAVEAU, Joël LE DROUGMAGUET

Ordre du Jour :

- Point sur les travaux
- Questions diverses

Point sur les travaux en cours :

- **Elagage à la résidence de Pors Ty Olu :** L'abattage des feuillus et des arbres situés sur les deux zones triangulaires côté lotissement a été réalisé. Les souches ont été enlevées. Il reste à remettre en état les terres et le chemin piétonnier. Ceci sera réalisé dès que possible. La taille latérale côté piétonne, et le dessus des arbres situés entre l'allée et la 4 voies, sera remise en fonction des priorités des Services Techniques.
- **Reconstruction du mur écroulé rue de l'église :** Les fondations ont été coulées. La taille des pierres d'angle est en cours. L'élévation du mur commencera cette semaine.
- **Travaux de sécurisation de la partie centrale de la RD788 :** Le Conseil général a commencé les travaux. La sécurisation sera effectuée jusqu'à Mobalpa. Après Mobalpa d'autres travaux sont prévus notamment des ronds-points.
- **Travaux de curage sur la commune :** ils ont été réalisés en janvier et février. Il ne sera pas réalisé systématiquement de curage chaque année dans les secteurs qui ne le nécessiteront pas, ceci afin de préserver la profondeur des douves, mais aussi de permettre les infiltrations des eaux d'une façon naturelle.

Questions et points divers :

- **Affaissement d'une chambre pour la distribution du téléphone rue de Park Ar C'hra :** Les travaux ont été réalisés par France télécom à la suite de notre demande.
- **Elagage au Why not :** Le propriétaire des lieux a répondu à notre demande, une partie des travaux ont été réalisés. Un 2nd courrier lui sera transmis afin qu'il termine l'élagage.
- **Problèmes du Kerduel, du pont de Gouzabas, et de Pont-Couënnec :** Une réunion a eu lieu à la Sous-Préfecture le 7 octobre avec les communes concernées. Voir le compte-rendu envoyé par la sous-préfecture à la suite de cette réunion.
- **Zones « 30 » à mettre en place :** Une identification des zones qui pourraient être concernées sera effectuée : par exemple les résidences. Ensuite viendront les décisions et les mises en place dans le courant du 2ème trimestre.
- **Sécurisation des chemins communaux :** Reprendre la liste des chemins concernés et compléter la mise en place d'arrêtoirs. Voir

rapidement le chemin à Magellan.

- **Transfert des silos des Services techniques :** Afin de libérer l'espace qui recevra l'extension du bâtiment des services techniques, le transfert des silos est en cours.
- **Éclairage public rue de Park Ar C'hra :** vérifier qui est propriétaire de l'espace : est-ce le domaine communal ou le domaine privé ?
- **Interdiction de stationnement :** Installer des panneaux d'interdiction de stationner à l'embranchement de l'avenue de la mairie et de la rue de Park Ar C'hra.

Jean-François ORVEN reprend 2 points importants.

Il informe les élus que des travaux de sécurisation de la partie centrale de la Route Départementale 788 ont débuté. Le Maire précise que la commune n'a pas été informée de la nature et du planning des interventions. Il déplore ce manque de communication. Il rajoute que les courriers adressés au Conseil Général, concernant l'aménagement de la RD, restent sans suite. Il prendra rendez-vous très prochainement auprès de Monsieur BREMONT, Vice-Président du conseil Général, chargé des routes. Le Maire rajoute ne pas avoir plus d'informations avec la conseillère générale du canton.

Jean-François ORVEN indique qu'un classement de la voirie communale a été réalisé. Il s'agit à présent de délimiter une zone agglomération, c'est-à-dire définir les secteurs géographiques où la vitesse est limitée à 50 km, et des zones à 30 km (par exemple les résidences). Un travail préparatoire sera réalisé à ce sujet. Des arrêtés municipaux seront pris sur l'ensemble de la voirie, après validation par la commission des différentes propositions. La mise en place des panneaux devrait intervenir au 2nd trimestre.

3 – Avis sur le projet de SCoT du Trégor

Le Maire indique que suite à la réunion plénière de présentation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) faite par Monsieur Laurent LECORVOISIER en mairie, la commune doit à présent donner un avis. Les communes concernées sont assimilées à ce stade du dossier, à des PPA, c'est-à-dire des Personnes Publiques Associées.

Pour rappel, le Maire précise que le SCoT est un document d'urbanisme se positionnant au-dessus du PLU (Plan Local d'Urbanisme), et donne essentiellement des recommandations et quelques prescriptions sur l'aménagement du territoire. Le SCoT englobe les communes de Lannion Trégor Agglomération, du Pays Rochois, de Beg Ar chr'a, du Centre Trégor, de Perros-Guirec et de Mantallot.

Yves LE DAMANY fait part de ses remarques sur le projet du SCoT :

*** Page 18** - Extrait « Les P.L.H. établiront le besoin en logements sociaux de chaque bassin de vie. Ils tiendront compte de la forte part de propriétaires parmi les publics éligibles, afin que la production n'excède pas la réalité de la demande. Pour garantir la pleine réalisation de ces objectifs, les communes concernées pourront introduire dans leur document d'urbanisme des servitudes de mixité sociale ».

Yves Le DAMANY se demande comment la commune peut s'engager sur cette prescription, vue son imprécision.

Gérard DAUVERGNE répond que le SCoT ne peut pas imposer un pourcentage de logements sociaux, c'est le P.L.U qui permet de gérer le P.L.H dans ce domaine. Le SCoT donne des généralités, les précisions sont inscrites dans le PLU.

Le Maire précise que c'est la commune qui étudiera la demande exacte et quantifiera le besoin. Le rôle du P.L.H est de décliner au niveau de la commune, les orientations du SCoT. Le P.L.U pourrait prévoir 20 % de logements sociaux pour un permis d'aménager de 15 maisons. Le Maire rajoute que cette servitude est au contraire la manière la plus précise et la plus sûre pour favoriser la mixité sociale.

*** Page 26** – Extrait « Les commerces n'ayant pas vocation à s'implanter centres-bourgs et centralités de quartiers tels que définis au paragraphe 1.3.1 ». Yves LE DAMANY interroge le Maire sur certains points :

- Après prise d'information, la CCI n'a pas fait de demande auprès du SCoT quant aux dimensions des locaux commerciaux
- De plus, après analyse, il n'y a que très peu de cellules entre 100 et 300 m² sur Lannion. Ceci entraînera donc un grand nombre de dérogation. Cette mesure du SCoT semble donc peu appropriée au besoin. Ceci semble une atteinte à la liberté d'entreprendre. En quoi peut-il imposer un lieu d'implantation.
- De plus cette règle de 200 m² (ou 300 m²) peut présenter des difficultés pour des investisseurs non fortunés. Une approche incitatrice (par exemple aide financière) semblerait être une meilleure solution.

Le Maire répond à ces différentes remarques :

- Premièrement, après vérification auprès de Laurent LECORVOISIER, le Maire confirme que la C.C.I était partie prenante de ce travail, et s'étonne d'un brusque revirement de position. Elle a toujours soutenu le principe de diriger le petit commerce vers les centres villes tout au long de l'élaboration du SCoT.
- sur le 2nd point, concernant les surfaces des cellules, le Maire indique qu'il n'y a pas que Lannion dans le SCoT. Il y aura certes beaucoup de dérogations dans un premier temps, mais les élus souhaitent annoncer leur priorité pour le moyen et le long terme.
- suivant le code de l'urbanisme, « le territoire est le patrimoine commun de la nation », il appartient donc aux communes d'édifier, où et comment peuvent être édifiés et implantés les logements. Les SCoT doivent quant à eux localiser les lieux d'installation des commerces, et s'il est moins cher aujourd'hui de s'installer en zones d'activité, c'est parce que celles-ci sont subventionnées par l'argent public. En cohérence avec la règle du SCoT, les EPCI redirigeront leurs aides vers les centres villes et corrigeront les problèmes de surcoûts.

* Concernant la zone 1AUy1, et à la demande d'Yves LE DAMANY, le Maire vérifiera auprès de Monsieur Laurent LECORVOISIER, que cette zone est bien inscrite en zone commerciale. Yves DAVOULT pense que 3500 m² de surface commerciale n'est pas suffisant pour une parcelle de 17 000m². Il serait donc préférable de placer cette zone au niveau 1 et non pas au niveau 2. Cette doléance sera également transmise.

* Yves LE DAMANY fait remarquer que le SCoT met en avant la proximité des commerces, il souhaite donc que la commune demande l'implantation d'une pharmacie. Le Maire approuve.

Yves LE DAMANY questionne sur le planning de ce projet du SCoT. Gérard DAUVERGNE répond qu'il existe 3 phases. La 1ère phase est celle de la consultation des P.P.A (phase actuelle), s'en suivra l'enquête publique, et la 3ème phase correspondra à la validation (à l'automne).

Le Maire demande de passer au vote. Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de SCoT du

Trégor en demandant que soient prises en compte les demandes suivantes :

- Concernant la zone 1AUy1, avoir la confirmation que cette zone est bien inscrite en zone commerciale. De plus, le Conseil municipal estime qu'une surface commerciale de 3500 m² maximum par espace d'activité n'est pas suffisante pour cette parcelle de 17000 m² et considère qu'il est donc préférable de placer cette zone en espace commerciale de niveau 1 et non pas de niveau 2, ceci permettant de la constructibilité d'une surface commerciale supérieure à 3500 m² par espace d'activité.
- Considérant que le SCoT du Trégor met en avant la proximité des commerces, le conseil municipal exprime sa volonté que la commune ait la possibilité d'implanter une pharmacie.

Le Maire rajoute que toutes les questions du Conseil Municipal seront transmises au SCoT.

4 – Dossiers communautaires

A – Système d'Information Géographique Communautaire (SIG)

Le Maire présente à l'assemblée la convention de partenariat entre la commune de Saint Quay-Perros et Lannion-Trégor Agglomération relative au Système d'Information Géographique Communautaire.

Cette convention permet de définir les conditions d'utilisation du logiciel, qui comporte notamment les différents réseaux de la commune, tel que le réseau EDF, assainissement, eau...

Yves LE DAMANY constate que ces données n'ont pas réellement de valeur. Gérard DAUVERGNE confirme qu'elles n'ont qu'un caractère informatif, mais utile. Le logiciel permet de situer approximativement les réseaux. Lors de travaux, il faudra effectivement contacter le service concerné afin d'obtenir les plans de réseaux détaillés et les autorisations.

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le Maire à signer, au nom de la commune, le document ainsi présenté.

5 – Dossiers intercommunautaires

A – SMITRED : Collecte sélective

Roland GELGON informe le Conseil que le passage en mono-flux ainsi que l'application des nouvelles consignes de tri vont être mis en application sur la commune, courant avril 2012.

Conséquences : les conteneurs jaunes & bleus fusionnent. Il sera désormais possible de déposer le plastique et le papier dans le même bac et de nouveaux produits d'emballage pourront être mis dans les poubelles sélectives.

Les dates et la périodicité ne changent pas pour l'instant. Une information sera faite à toute la population concernant ces nouvelles consignes.

6 – Questions diverses

A – Allée couverte. Gilbert LINTANF indique que le panneau signalétique du site est en très mauvais état. L'adjoint aux travaux en prend note.

B - Yves LE DAMANY s'interroge sur l'évolution du dossier de la réforme territoriale. Le Maire rappelle que le conseil municipal a voté favorablement pour l'élargissement du périmètre, mais qu'il ne faut pas précipiter les choses.

C – Rapport d'activités de Lannion Trégor Agglomération. Yves LE DAMANY estime qu'il est regrettable qu'une présentation du rapport d'activités n'ait pas été faite aux élus. Le Maire approuve et demandera à ce que la prochaine présentation du rapport d'activités porte sur 2010 et 2011.

FORUM des ASSOCIATIONS

Le Samedi 8 Septembre 2012

Salle d'animation communale Yves GUEGAN

De 10h00 à 17h00

Le public pourra :

- découvrir la richesse de la vie associative à St Quay-Perros.
- Rencontrer les responsables et les animateurs au sein de chaque association.
- S'inscrire sur place aux activités qui l'attirent.

Animations diverses tout au long de la journée.

L'AMICALE LAÏQUE

Carnaval



théâtre
adultes



Danse



Les écoles



théâtre
enfants

Art floral



TRANKILIK



Scots bonnet
Dances
écossaises



Animations
kénanaïses



Culture,
Musique et
Patrimoine



Espéranto



Gym
loisirs

Cours le lundi de 19H à 20H
et le jeudi de 9H15 à 10H15
à la salle Guégan

Gym Loisirs

l'A.C.K.



danses
bretonnes





Bourse aux vêtements et aux jouets



La F.N.A.C.A.



La main à la pâte



Club Informatique Kénanais



O QUAY LIBERT'AIR



O QUAY
libert'airs

En concert



L'Amicale des Aînés

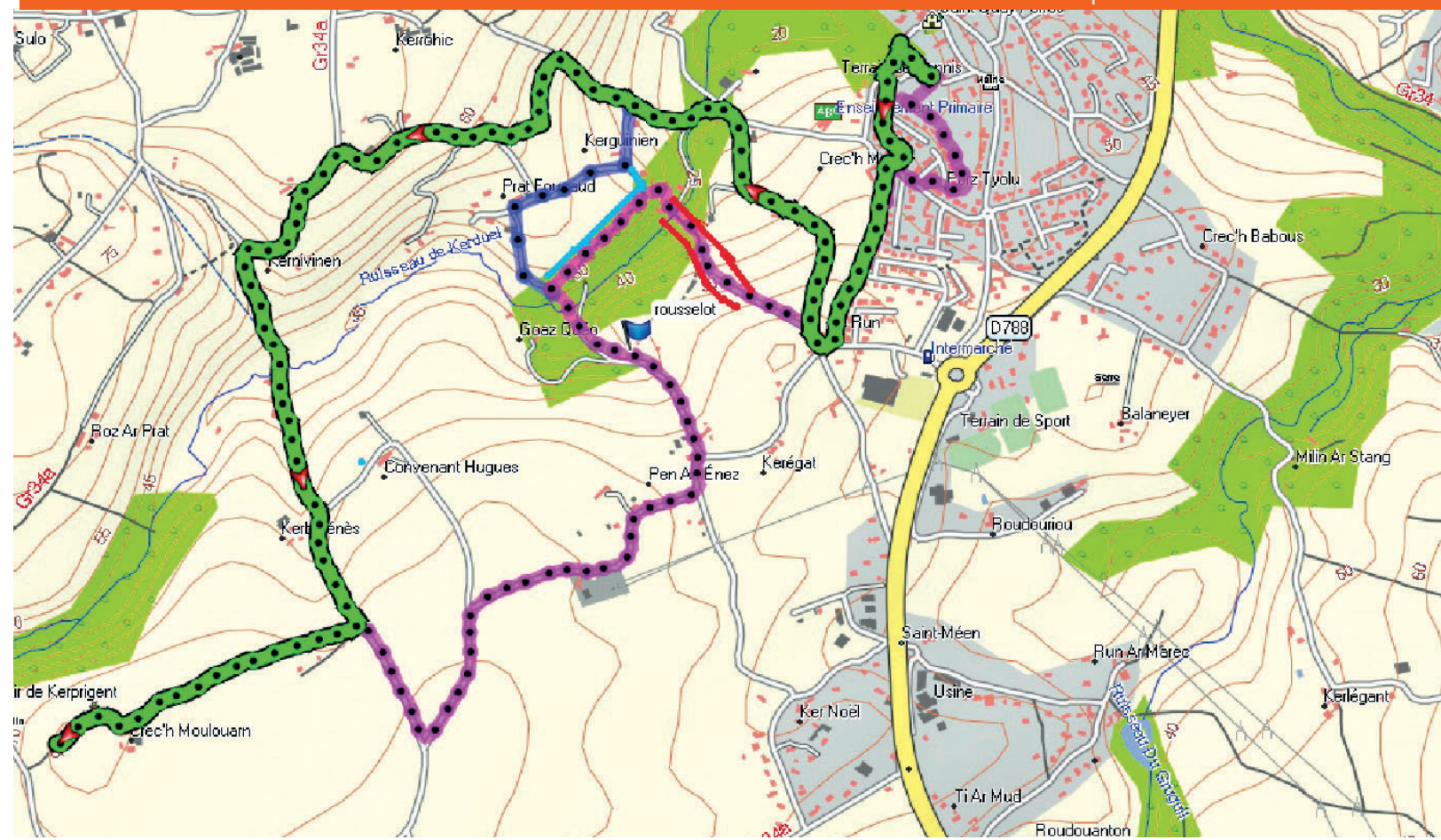


Loisirs créatif
Marie Curie



DIMANCHE 16 SEPTEMBRE

Venez nombreux. Vos participations tout à fait symboliques seront entièrement versées à FRANCE ADOT.



D – Route Départementale. Le Maire répond à Yves LE DAMANY au sujet de la RD : il précise qu'il n'a pas de réponse du Conseil Général, concernant la réalisation des études des futurs ronds-points, alors que Lannion Trégor Agglomération s'est engagée à financer 30 000 € pour les études. Le Maire propose d'inscrire une nouvelle fois au budget 2012, un montant de 20 000 € pour les frais d'études.

E – Lotissement. Le Maire informe que la commune est en contact avec un propriétaire. Le dossier est pour l'instant en phase de pré-étude. Le souhait des élus est de pouvoir mettre en vente des terrains à un prix raisonnable. Yves DAVOULT remarque qu'il

y a moins de demande de particuliers en mairie et qu'il serait intéressant de tenir au secrétariat une liste de ces demandeurs afin d'analyser le marché.

F – Le budget 2012 sera voté lors du prochain conseil municipal, le 30 mars 2012.

G – Compte rendu de Conseil Municipal. Yves LE DAMANY demande que, comme cela avait été promis, les comptes rendus soient soumis pour validation au secrétaire de séance dans les 15 jours. Le Maire répond que le secrétariat fera le nécessaire. L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal de Saint Quay-Perros du vendredi 30 mars 2012 à 17 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Marie-Paule LE GOFF, Roland GELGON, Jean François ORVEN, Adjoint, Gilbert LINTANF, Josiane REGUER, Annie CROLET, Brigitte GLACET, Gérard ALLAIN, Jean Jacques RIVIER, Michèle SAPANEL, Yves LE DAMANY et Pierre COATANE, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Agnès TOULLIC (procuration à Marie-Paule LE GOFF), Gérard DAUVERGNE (procuration à Pierrick ROUSSELOT) et Dominique LECOMTE (procuration à Pierre COATANE).

Secrétaire de séance : Annie CROLET a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02 mars 2012

2 – Vote du compte de gestion 2011 et du compte administratif 2011 de la commune

3 – Décision d'affectation des résultats du compte administratif 2011

4 - Vote des taux d'imposition 2012 (Taxe d'habitation et taxes foncières)

5 – Vote du budget primitif 2012 de la commune

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02 mars 2012 :

Après avoir apporté quelques modifications, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Vote du compte de gestion 2011 et du compte administratif 2011 de la commune :

Le Maire cède la parole à Yves DAVOULT, Adjoint chargé des finances.

Tout d'abord, Yves DAVOULT informe l'assemblée de l'absence de Madame la Trésorière de Perros Guirec qui s'excuse de ne pouvoir assister à cette séance du conseil municipal. Celle-ci a cependant confirmé que les chiffres et les résultats du compte de gestion 2011 et du compte administratif 2011 sont identiques.

Yves DAVOULT présente les chiffres :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES

Chapitres	Intitulés	Prévu	Réalisé
11	Charges à caractère général	227 990.00 €	223 744.64 €
12	Charges de personnel	543 800.00 €	531 741.85 €
65	Autres charges de Gestion courante	140 600.00 €	138 826.53 €
66	Charges financières	71 800.00 €	69 373.01 €
67	Charges exceptionnelles	127 827.00 €	126 888.41 €
68	Dot.amortiss.charges financières	26 600.00 €	26 600.00 €
23	Virement à la section d'investissement	252 430.00 €	0.00 €
Total		1 391 047.00 €	1 117 174.44 €

RECETTES

70	Produits de services	10 000.00 €	12 638.04 €
72	Travaux en régie	10 000.00 €	9 971.25 €
73	Impôts et taxes	956 600.00 €	976 872.52 €
74	Dotations et participations	263 720.00 €	256 212.08 €
75	Autres produits gestion courante	13 900.00 €	12 315.55 €
76	Produits financiers	13.95 €	
77	Produits exceptionnels	3 221.77 €	
13	Atténuation de charges	10 000.00 €	18 107.55 €
	Excédent reporté	126 827.00 €	126 827.16 €
Total		1 391 047.00 €	1 416 179.87 €

Excédent de clôture : 299 005.43 €uros.

Section d'Investissement :

DEPENSES

Chapitres	Intitulés	Prévu	Réalisé	R.A.R.
1	Solde d'exécution inv.reporté			
10	Excédent assainissement	28 660.00	28 659.32	
40	Opérations d'ordre (travaux en régie)	10 000.00	9 971.25	
16	Dette : remboursement du capital	153 400.00	153 160.54	
20	Immob. Incorporelles	67 830.00	8 556.79	23 900.00
21	Immob.corporelles	72 700.00	71 676.60	
23	Immob. en cours	561 920.00	330 087.17-	59 200.00
	TOTAL 2011	894 510.00	602 111.67	83 100.00
	TOTAL CUMULE	894 510.00	602 111.67	83 100.00

RECETTES

Chapitres	Intitulés	Prévu	Réalisé	R.A.R.
11	Solde d'exécution invest.reporté	301 936.48	301 935.80	
48	Pénal.Reneg. Dette	26 600.00	26 600.00	
10	F.C. T.V.A.	9 829.08	9 829.99	
10	Affectation de résultats	278 374.44	278 374.44	
16	Prêts			
21	Virement de section fonctionnement	252 430.00		
21	Immob.corporelles			
13	Subventions	25 340.00	37 990.89	
	TOTAL	894 510.00	654 731.12	0.00
	Solde d'exécution 2011		52 619.45	

Le Maire demande si quelqu'un souhaite intervenir.

Yves LE DAMANY souhaite obtenir des précisions sur certains articles du budget de fonctionnement (« fêtes et cérémonies », « frais de personnel extérieur et de personnel non titulaire », durée de la dotation aux amortissements pour les dépenses, les conséquences de départ à la retraite de deux agents en 2010, autres produits exceptionnels pour les recettes. Il évoque également les recettes d'investissement dont la présentation ne semble pas être conforme aux documents prévisionnel présentés pour 2011).

Yves DAVOULT répond point par point :

Fêtes et cérémonie : le budget est construit de façon très serré en cernant du mieux possible les besoins pour l'année mais il n'y a pas d'explication rationnelle quant au résultat constaté pour 2011. Personnel extérieur : ceci concerne le personnel intérimaire employé pour des remplacements ou complément de travail et payés à des prestataires de service comme le Centre de Gestion ou le point d'Appui de Perros Guirec.

Personnel non titulaire : ceci concerne le complément de poste de travail (20%) au secrétariat de la mairie et la rémunération des emplois d'été.

Dotation aux amortissements : celle ci s'éteindra en 2020.

Départ en retraite d'agents communaux : un poste a été remplacé à l'identique, du personnel en supplément à l'école et un autre poste pour lequel la commune ne payait pas la totalité de la charge sont les raisons qui expliquent que l'atténuation de charges ne se traduise qu'environ pour moitié sur la capacité d'autofinancement. Autres recettes de fonctionnement : cet article inclut des remboursements de sinistre par l'assureur communal, le versement du solde du fonds national de compensation de salaires ou encore un reversement par L-T Agglo relatif au budget d'assainissement transféré.

Recettes d'investissement : le document évoqué était un document

de gestion prévisionnel pluriannuel allant jusqu'à 2017 ; ceci permettant de faire des simulations sur notamment la capacité d'autofinancement de la commune. Par contre, le document présenté aujourd'hui est le bilan comptable officiel pour 2011 et conforme au vote du budget 2011.

Yves DAVOULT précise que les subventions reçues en recettes d'investissement concernent une partie de la D.G.E. relative aux travaux du cimetière, une subvention « voirie » versée par L-T Agglo et une subvention d'Etat qui concerne l'aménagement d'un poste de travail aux services techniques.

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2011 du Trésorier de la commune.

Après étude et sous la Présidence du doyen d'âge de l'assemblée, le Conseil municipal, vu le compte de gestion 2011 voté précédemment en cette séance, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2011 de la commune ainsi présenté et conforme au compte de gestion 2011 du Trésorier.

3 – Décision d'affectation des résultats du compte administratif 2011

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2011, soit 299005.43 € en recette d'investissement du budget primitif 2012 de la commune.

Yves DAVOULT explique ce choix par le fait que la capacité d'autofinancement de la commune se situe entre 250000 et 300000 € et qu'il n'y a pas de problème de trésorerie pour régler des dépenses de fonctionnement.

4 - Vote des taux d'imposition 2012 (Taxe d'habitation et taxes foncières)

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition de l'an passé. A l'unanimité, le Conseil municipal vote les taux suivants pour 2012 :

Taxe d'Habitation	18,11 %
Taxe foncière (bâti)	18,66 %
Taxe foncière (non bâti)	65,23 %

5 – Vote du budget primitif 2012 de la commune

Yves DAVOULT présente à l'assemblée le budget primitif 2012 de la commune :

Dépenses de fonctionnement :

011	Charges à caractère général	239 400.00 €
012	Charges de personnel	547 950.00 €
023	Virement à la section d'investissement	242 200.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	26 600.00 €
65	Autres charges de gestion courante	150 200.00 €
66	Charges financières	61 600.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
TOTAL		1 268 950.00 €

Yves DAVOULT indique qu'il s'agit d'une prévision prudente des dépenses. Il existe un risque au niveau des dépenses de carburant et d'énergie.

Pierre COATANE demanderait pourquoi les dépenses liées aux publications s'élèvent à 10000 € alors que la dépense n'est que de 6973 € au compte administratif 2011.

Yves DAVOULT explique que la prévision 2012 est basée sur quatre parutions du journal communal « Vivre à Saint Quay ». Il y a eu trois parutions payées en 2011.

Recettes de fonctionnement :

002	Excédent antérieur reporté	0.00 €
013	Atténuation de charges	3 000.00 €
722/04	Opération d'ordre entre section	12 000.00 €
2		
70	Produits des services	8 600.00 €
73	Impôts et Taxes	975 000.00 €
74	Dotations et Participations	254 450.00 €
75	Autres produits gestion courant	14 600.00 €
77	Produits exceptionnels	1 300.00 €
TOTAL		1 268 950.00 €

Yves DAVOULT indique que cet équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager une somme de 242 200 € pour la section d'investissement.

Il précise également que le chiffre de la Dotation de Solidarité Rurale n'est pas connu à ce jour et qu'en prévision, c'est le chiffre de 2011 qui a été reconduit.

Dépenses d'investissement :

Dépenses	Crédits report	Crédits 2012	Total B.P.2012
040 – Opération d'ordre entre section	12 000.00 €	12 000.00 €	
16 – Capital de la dette	155 000.00 €	155 000.00 €	
20 – Immobilisations corporelles	19 600.00 €	26 000.00 €	45 600.00 €
204-Subventions			
d'équipement versées	4 300.00 €	1 400.00 €	5 700.00 €
21 – Immobilisations corporelles	37 600.00 €	37 600.00 €	
23 – Immobilisations en cours	59 200.00 €	396 774.00 €	455 974.00 €
TOTAL	83 100.00 €	628 774.00 €	711 874.00 €

Recettes

	Crédits 2012
001 – Solde d'exécution reporté	52 619.45 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	242 200.00 €

040 – Opération d'ordre entre section	26 600.00 €
10 – Dotations fonds divers	314 004.55 €
13 – Subvention d'équipement	76 450.00 €
TOTAL	711 874.00 €

Yves DAVOULT liste les prévisions de dépenses d'investissement :

- 2500 € pour le renforcement d'un mur au nouveau cimetière.
- 70 000 € pour la construction de l'extension des bâtiments de services techniques.
- 49 000 € pour la voirie et notamment le busage des douves de Milin Stang afin de faciliter la circulation des véhicules et des piétons.
- 4500 € pour la signalétique.
- 26000 € pour l'aménagement de la VC n°9 au niveau de l'entrée de l'Intermarché. L'étude est lancée et en fonction du coût des travaux, ceux-ci seront engagés en fonction des possibilités financières du budget 2012. 6000 € sont donc inscrits pour l'étude et 20000 € sont inscrits en provision pour les travaux.
- 15 000 € pour l'acquisition de matériels divers.
- 4 400 € pour la réalisation de peinture au sol.
- 1 400 € pour des petits programmes sur l'éclairage public.
- 6 000 € pour la réfection du mur du terrain communal situé rue de l'église.
- 18 700 € pour le renouvellement de véhicules. En effet, le parc automobile est très ancien.
- 13 000 € pour repeindre les façades du bâtiment de la mairie.
- 2 300 € pour mettre les logiciels de l'école en conformité avec les directives de l'Education Nationale en matière de sécurité des accès.
- 1 600 € pour le renouvellement d'un photocopieur à l'école maternelle.
- 5 000 € pour la réalisation de 5 caves au nouveau cimetière. Ces caves sont ensuite revendus aux familles.
- 20 000 € pour l'étude de l'aménagement de la RD 788. Le Maire indique que L-T Agglo a également prévu une enveloppe budgétaire à cet effet. Il informe l'assemblée qu'il accueillera le 19 avril prochain les responsables du Conseil général et de L-T Agglo afin d'aborder ce dossier de l'aménagement de la RD 788.

Le Maire demande si quelqu'un souhaite intervenir.

Yves LE DAMANY intervient sur le programme de voirie : il regrette que les travaux sur la rue de la Forge ne soient pas inscrits au budget 2012 (un engagement avait été pris lors d'une réunion du Conseil municipal le 27 avril 2011), de même que sur la rue de la Vieille Côte qui, pour lui, nécessite des travaux de reprise de chaussée. Il demande également quel est le contenu des travaux envisagés sur la VC n°9, la somme de 20 000 € lui semblant faible.

Le Maire répond :

- Rue de la Forge : le Syndicat d'Eau doit procéder en 2012 à des travaux importants sur son réseau situé en sous-sol de cette rue et d'autre part, un projet de lotissement (6 lots) est en cours en bordure de cette rue. Il n'est donc pas judicieux de programmer dès à présent des travaux sur la rue de la Forge et leur financement. Cela ne sert à rien de bloquer une somme dès le budget primitif 2012.
- Rue de la Vieille Côte : des travaux d'entretien (point à temps) débutent dès le lundi 02 avril. Le Maire estime que cette rue n'est pas très dégradée et que la priorité en matière de travaux de voirie a été donnée à la réfection des trottoirs menant jusqu'à l'école

et facilitant ainsi le cheminement des piétons et des poussettes d'enfants vers l'école Albert Jacquard.

- VC n° 9 : les travaux se concentrent à hauteur de l'entrée de l'Intermarché, car c'est le secteur de la VC n°9 où se posent le plus de problèmes de circulation. Le Maire estime que le crédit de 20 000 €uros représente déjà une somme importante et que le budget sera adapté en fonction des coûts résultant de l'étude. Une demande d'aide financière sera sollicitée auprès de L-T Agglo dans le cadre des fonds de concours liés à la voirie.

Yves LE DAMANY estime que la prévision de construire cinq caveaux est trop faible. Il aurait préféré que l'on construise 10 caveaux. Ceci correspond d'autre part à une seule intervention sur le site permettant ainsi de moins détériorer les allées.

Yves DAVOULT répond que 5 caveaux, c'est suffisant pour le moment. Quant à la détérioration éventuelle des allées, il précise qu'il sera demandé à l'entreprise de remettre les lieux en état si des dégradations liées à ces travaux sont constatées.

Yves LE DAMANY constate que la réalisation de la salle communale (salle des mariages de la mairie) n'est pas inscrite au budget 2012. Il demande si ce projet est définitivement abandonné. Le Maire lui répond que ce projet n'est pas du tout abandonné mais que la priorité en 2012 est de réaliser l'extension des locaux des services techniques. Concernant la salle communale, une étude et un relevé topo sont programmés et engagés en 2012.

Yves DAVOULT rappelle qu'il avait présenté un plan pluriannuel d'investissement. C'est à partir de ce document et en fonction de l'actualité que chaque année, les investissements sont décidés.

Yves LE DAMANY fait remarquer au Maire qu'il avait déclaré lors du conseil municipal du 25 mars 2011 : « le gros dossier à venir est l'accessibilité des bâtiments publics à mobilité réduite avec l'espoir de voir rapidement s'édifier une nouvelle salle du conseil municipal et des mariages ».

Le Maire répond qu'entre temps, des priorités ont fait que ce projet n'est pas programmé en 2012. Il rappelle que la Municipalité engage les dépenses communales en utilisant l'excédent budgétaire et sans avoir recours pour le moment à l'emprunt.

Yves LE DAMANY rappelle que lors de la cérémonie des vœux 2012, le Maire avait, dans son discours, déclaré que la commune prendrait en charge l'achat d'un terrain pour la réalisation d'un lotissement. Or, rien n'apparaît en ce sens dans le projet de budget 2012.

Le Maire répond qu'il s'attache pour le moment à collecter des informations et que le moment venu, ce projet fera l'objet d'un budget annexe. Il insiste sur le fait que ce projet lui tient à cœur pour aider des jeunes couples à venir s'installer dans de bonnes conditions à Saint Quay-Perros.

Il garde espoir d'obtenir, avant la fin du premier semestre 2012, des informations précises et des données financières suffisantes pour décider d'engager la commune sur ce dossier.

Concernant certains postes de dépenses de la section de fonctionnement, Yves LE DAMANY souhaite des précisions sur les frais de personnel (personnel « extérieur » et personnel « non titulaire »), les contributions aux organismes de regroupement, les intérêts de la dette. Il aborde également le produit des dotations et les autres produits exceptionnels.

Yves DAVOULT répond :

- Personnel « extérieur » : la commune a fait appel à du personnel vacataire afin de remplacer le cuisinier en arrêt de travail durant plus d'un mois. Ceci occasionne une charge supplémentaire en

dépense qui sera compensée en recette par le remboursement fait par l'assureur de la commune.

- Personnel « non titulaire » : la dépense est moins importante que l'an passé. Elle concerne essentiellement les emplois d'été dont le nombre a baissé. La raison se situe au niveau d'un problème d'encadrement par les employés des services techniques.
- Contribution aux organismes de regroupement : la participation de la commune à l'Ecole de Musique du Trégor augmente car le nombre d'élèves kénanais augmentent (+ 3 élèves).
- Intérêts de la dette : la renégociation d'un emprunt à taux variable par un emprunt à taux fixe, en 2011, occasionne cette augmentation des intérêts de la dette. Ce prêt est maintenant sécurisé.
- Les dotations et produits exceptionnels inscrits en recettes : la participation du budget de la Caisse des Ecoles au niveau des frais de personnel augmente (+ 3000 €). D'autre part, en matière de transport scolaire, la commune paiera la totalité des factures et percevra désormais une subvention de L-T Agglo (l'an passé, la commune ne payait à LTA que la différence entre le coût total et la subvention de LTA).

Yves LE DAMANY demande si l'estimation annoncée de la capacité d'autofinancement est réaliste ou pessimiste (299 000 € au compte administratif 2011 et 242 000 € en virement 2012 de fonctionnement vers la section d'investissement).

Yves DAVOULT répond qu'il faut comparer ce qui est comparable. En effet, le solde de clôture de 299 000 € du compte administratif 2011 doit être comparé à la prévision de virement du budget primitif 2011 qui était de 252 000 €uros). Aujourd'hui, le virement est prévu à hauteur de 242 000 €uros et le bilan sera fait à la clôture de l'exercice 2012. Il conclut en affirmant que ce budget est un budget sécuritaire, écrit au plus proche de la réalité.

Le Maire propose de passer au vote.

Après étude, le Conseil municipal, par 13 voix POUR (groupe majoritaire) et 4 Contre (groupe de l'opposition), vote, au niveau des chapitres, le budget primitif 2012 de la commune ainsi présenté.

Les membres de l'opposition expliquent leur vote « contre » par leur crainte de voir la capacité d'autofinancement baisser dans les années à venir et sur le choix des investissements 2012, vu l'absence de continuité d'une année sur l'autre et ce, pour les raisons exposées lors de la présentation du budget (voirie, accessibilité des bâtiments publics, annonce de lotissement).

6 – Questions diverses :

A - Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Entraide et au Comité de Soins du Canton de Perros Guirec
Le Maire propose de désigner un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Entraide et au Comité de Soins du Canton de Perros Guirec en remplacement de Marina LE FLANCHEC, décédée.

Josiane REGUER qui, seule, fait acte de candidature est élue, à bulletin secret par 17 voix.

C – Caisse des écoles : Le Maire informe l'assemblée que les membres du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles ont décidé de ne pas augmenter en 2012 les tarifs du repas et de la garderie.

Les tarifs sont les suivants :

Repas enfants	2.40 €		
Repas 3è enfant	1.45 €		
Repas adulte	3.55 €		
Garderie	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants et +
L'heure	0.93 €	1.50 €	1.97 €
Le goûter	0.68 €	1.14 €	1.50 €

D – Bibliothèque municipale : une proposition est faite, par les bénévoles de la bibliothèque, pour ouvrir la bibliothèque municipale aux personnes extérieures à la commune. Avis favorable, unanime, du Conseil municipal.

E – Cimetière communal : Le Maire indique qu'il a été destinataire d'un mail d'Yves LE DAMANY posant les questions suivantes :

Quel est l'avis des membres du conseil municipal qui ont parcouru le cimetière ?

La réception des travaux se fait-elle entreprise par entreprise ou bien globalement ?

Le WC sera-t-il accepté en l'état ?

Qu'en est-il de l'affaiblissement du talus, côté parking principal ?

Le Maire déclare qu'il s'agit d'une belle réalisation. Il tient à féliciter les membres de l'assemblée qui se sont investis dans l'éla-

boration et le suivi de ce dossier. Cela n'a pas toujours été facile mais aujourd'hui le résultat doit pouvoir correspondre aux attentes des uns et des autres.

Pierre COATANEA ne remet pas en cause la réalisation globale du projet mais tient à signaler qu'il y a eu pas mal de malfaçons, notamment au niveau des toilettes. Il signale également la dangerosité des escaliers en bois (glissants par temps humide et leurs arêtes vives).

Le Maire répond que la construction des toilettes répond au cahier des charges et que des nez de marches seront installés afin de sécuriser les escaliers.

Tout ceci a été signalé et sera rappelé lors de la réception des travaux qui se fera normalement entreprise par entreprise.

En ce qui concerne le talus, l'entreprise paysagère doit remédier au problème (reprise des travaux et replantation).

Les horaires d'ouverture et de fermeture du site sont également évoqués et le Maire indique que ce point sera abordé au moment de la rédaction du règlement du cimetière ; l'idée étant de permettre au public d'y avoir accès le plus facilement et le plus longtemps possible dans la journée.

L'Ordre du jour épuisé, la séance est levée.



Michel FOMEL vient de nous quitter brutalement. Habitant Saint Quay-Perros, Michel FOMEL était depuis de nombreuses années le correspondant local du journal Ouest France. A ce titre, il relatait les événements et festivités qui se déroulaient sur Saint Quay-Perros et assistait régulièrement aux séances du Conseil municipal. Lorsque nous avions besoin de son aide pour confectionner le journal communal « Vivre à Saint Quay », c'est toujours avec plaisir qu'il nous faisait parvenir les photos dont nous avions besoin. Son aide était précieuse et nous garderons de Michel FOMEL l'image d'un homme sympathique, attachant et doté d'un grand sens de l'humour.

Dimanche 13 Mai, la Municipalité et le CCAS recevaient les « aînés » de la commune : Une centaine de convives avaient répondu à l'invitation. Madame

THOMAS et Gabrielle TREANTON âgées respectivement de 93 ans et de 92 ans présidaient cette joyeuse assemblée De la gaieté, de la bonne humeur, de la

musique... Merci à Jean-François COZIAN pour cet excellent repas très apprécié et merci aux employés communaux pour le service.



CULTURE, MUSIQUE, PATRIMOINE

C'est sous un soleil estival que s'est déroulée la marche organisée le samedi 24 Mars par l'équipe de Culture Musique et Patrimoine. Ce circuit de 7 km environ s'est effectué dans la bonne humeur et s'est terminé par le pot de l'amitié.

La sortie du jeudi 14 Juin les a conduit vers la chapelle de Kernivinen et le phare de Ker Prigent.

Rendez-vous à 14h à la salle polyvalente.



CONCOURS COMMUNAL 2012 DES JARDINS FLEURIS

Le jury communal en visite chez les concurrents.



TROIS HÉRISSENS ORPHELINS ET UNE BELLE HISTOIRE :

« Nous avons perdu notre maman mais heureusement nous habitons dans le jardin de Colette, dans la campagne verdoyante du Croas-Hent à Saint-Quay-Perros : Colette nous a adoptés et s'occupe bien de nous .

Bientôt nous aurons suffisamment grossi et nous pourrons retourner à notre vie naturelle. MERCI COLETTE de nous avoir aidés à survivre ! »

Protégeons les hérissons ...Ils protègent nos jardins !



C'est devant la chapelle St Méen au cours du pot de l'amitié faisant suite à la cérémonie du pardon de St Méen qui a eu lieu comme chaque année le lundi de Pentecôte qu'une poignée d'habitants de la rue de la chapelle de Saint Méen a lancé l'idée d'organiser une fête des voisins réunissant les habitants de cette rue ainsi que ceux de l'impasse.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Les modalités ainsi qu'une date ont été fixées dans la foulée. L'invitation a été rédigée et puis distribuée en une trentaine d'exemplaires. Pratiquement tous les habitants accompagnés de leurs ados et enfants ont répondu présents. Le vendredi 15 juin, une cinquantaine de personnes à laquelle s'est joint notre sympathique facteur accompagné de sa famille s'est donc réunie dans la grange de l'un des habitants de la rue et a partagé les mets et boissons que chacun avait apportés. A l'origine, le repas devait avoir lieu devant la

chapelle mais la météo n'étant pas si favorable, les organisateurs ont estimé plus prudent de se replier dans la grange de l'un d'entre eux. Cela a permis de se rendre compte que la nuit tombée il n'y aurait pas eu de lumière devant la chapelle et que cela aurait été bien dommage de mettre un terme prématuré à la soirée.

Les convives se sont quittés ravis d'avoir fait de nouvelles connaissances et en se promettant de renouveler cet événement début juin à la date ou à une date proche de la fête nationale des voisins.



Patrimoine communal

Une page d'histoire du patrimoine communal

Quelques précisions concernant le bâtiment Ar Venec considéré comme l'ancien presbytère de la chapelle de St Méen.



Une aquarelle du presbytère

Situé sur la commune de Saint Quay-Perros, cet ancien presbytère du début du 16^e siècle (pas de date précise) fut soit

disant construit pour les moines de l'abbaye de Bégard.

La présence d'un calice gravé sur le linteau d'une fenêtre et un autre sur le manteau de la cheminée atteste d'un bâtiment à vocation religieuse.

Voici un extrait du bulletin d'information des Maires de 1979 :

« Eléments d'histoire et d'archéologie, communes de l'arrondissement de LANNION :

parmi les principaux édifices anciens de Saint-Quay-Perros :

- La chapelle Saint-Méen (peu avant 1538). Près de cette chapelle, il y a des restes de voie romaine.
- Le presbytère de Saint-Méen à Ar Venec (mais la ferme du même nom est en Louannec) ».

Extrait du site Internet des archives côtes d'Armor à la page :

http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/asp/inventaire/st_quay_perros/Gestion/home.html

On trouve les manoirs, maisons, presbytères, logis et fermes sur la commune de Saint-Quay-Perros où il existe entre autres trois photos de 1967 de ce bâtiment appelé « An Nenec'h : Logis de prêtre ».

La vie des associations

Animations kénanaïses

Durant ce 1er semestre, nous avons organisé 2 soirées :

Le 14 Avril, nous avons reçu la troupe de théâtre de Ploulec'h qui a interprété « Vivement Lundi » de Marc Gaudichau. Le public, bien que trop peu nombreux, a rempli la salle de ses rires. Cette pièce est une comédie rassemblant le temps d'un week-end, 3 couples (amis et par surprise, famille) dans une maison de campagne. Nous vous laissons imaginer la suite...

Le 16 juin, avec toujours autant d'amitié et de convivialité, nous avons organisé la fête de la musique. Cette année encore, la météo nous a donné des frayeurs : vent puis crachin en milieu de soirée. Les spectateurs venus, malgré tout, nombreux sur le site de la

« Coulée Verte », ne se sont pas laissés impressionner et pendant que certains se restauraient, d'autres investissaient la « piste » et dansaient.

Les groupes, toujours aussi variés et d'aussi bonne qualité, étaient au rendez-vous. « Tricorne » a ouvert la soirée au rythme de la musique irlandaise et des chants de la mer. « Jam Bombers » a pris le relais et nous a entraîné avec un rock des années 70 / 80 / 90. Puis, nous sommes passés au blues interprété par le sextet « La Bleue Guitare ». « Pochette Surprise » a clôturé la soirée dans un délire regroupant humour et musique.

Une fois de plus, le public a pu en profiter jusqu'au bout de la nuit.

RENDEZ-VOUS en 4^e de couverture du présent numéro pour les photos.

Prochain rendez-vous à noter dans votre agenda : **Samedi 21 juillet 2012. Fest-noz avec feu d'artifice.**

« **Român Fratti** », groupe formé de 4 musiciens dont le répertoire est influencé par la musique Tzigane ou encore Bulgare. Ils font danser Plinn, Gavotte, Rond de Loudéac...

« **Sandie et Guillaume** », grands amateurs de festou-noz depuis leur plus jeune âge, chantent avec générosité, gavotte... bon cœur m'sieurs dames !

« **Sko Barzh** », composé de 5 musiciens unis depuis les années lycée et primés à plusieurs reprises, enchainent les airs de différents terroirs (Fisel, KashaBarzh, Rond de Loudéac).

Amicale Laïque

Section Théâtre

Scène Kénane

Presque qu'aussi connu et presque qu'aussi efficace que son homologue James Bond, notre espion local, Jean Bond, matricule 0,0007 a eu forte à partie auprès de 5 célibataires débridées. Maud, la libraire, Gabby, la motarde, Alex, la chef, Elodie, l'angoissée et Marie-Chantal dite « Miss Monde ».

Rien ne lui a été épargné, descente d'escalier, vêtements volés : les filles ont pu se défouler sur la gente masculine.

Déguisements en tout genre, quiproquo, retournement de situation, les acteurs n'hésitent pas à tremper leur chemise, voir à la tomber et le public en redemande.

Encore une fois, Scène kénane nous a régallés.

Un grand bravo aux acteurs : Dominique GANNAT, Jacqueline LE GUILLOUX, Marie-Hélène LE BERRE, Marie-Louise LEBIEZ,



Josiane REGUER et Claude DENIEL et à Christine PAILLAT pour la mise en scène.

Les décors de qualité ont été réalisés par nos 2 Jean-Pierre: Jean-Pierre REGUER et Jean-Pierre KIEKEN. Merci aussi aux pépinières FAUCON et à tous les bénévoles qui ont permis la tenue des représentations. Si comme eux, le sens de la dérision, la passion du théâtre et l'envie de se

dépasser vous inspirent, venez rejoindre la troupe.

Renseignements :

Virginie MAREC :

06 86 67 41 62

e-mail : viregmarec@orange.fr

Claude DENIEL :

06 87 35 83 24

e-mail : cldaniel@orange.fr

Théâtre enfants

Belles représentations des enfants ce samedi 9 juin ! Les 2 pièces présentées : « le feu, l'eau et la terre » et « H20 » ont interpellé sur l'écologie et les conséquences de la pollution. Les enfants se sont fortement impliqués dans leurs jeux et dans la réalisation de décors des plus imaginatifs. Les parents étaient ravis.



Renseignements :

Virginie MAREC : 06 86 67 41 62

e-mail : viregmarec@orange.fr

Claude DENIEL : 06 87 35 83 24

e-mail : cldaniel@orange.fr

Inscriptions lors du Forum des associations, le samedi 8 septembre.

Section carnaval

Le Carnaval de l'Ile Grande

Encore une fois, l'équipe Carnaval a fait preuve d'imagination débordante lors du carnaval de l'Ile Grande, le 12 février.

Sur un thème imposé « naturellement vôtre », ils ont construit un char aux allures de centrale nucléaire avec des arbres aux branches abracadabrantes et des hommes avec 6 bras.

Les enfants se sont régalés à se déguiser et c'est dans une ambiance des plus sympathiques que le carnaval s'est achevé à l'Ile Grande dans un grand défilé de musique et de danse.

Vivement l'année prochaine qu'ils nous étonnent encore ! Merci à M et Mme BELLEC au Rhu pour avoir abriter le char pendant sa construction et à Olivier LE HUEROU le conducteur en chef de cette drôle d'embarcation.

Pour l'année prochaine, l'équipe des carnavaliers ne demande qu'à s'agrandir.

Renseignement :

Nathalie LE DILAVREC

Tél: 02 96 91 28 76



Section danse

Lors du dernier cours de la section danse de l'amicale laïque, le 30 mai 2012, Lucile SEGALA a montré aux parents le travail des enfants effectué pendant les 3 derniers mois. Focalisés sur la découverte de leur corps et des sensations ressenties, les enfants ont présenté des chorégraphies inventives et pleines d'enthousiasme, travail en solo ou à 2, les parents étaient ravis.

L'année prochaine, Lucile proposera des cours pendant les vacances scolaires sur une semaine complète.

L'Amicale recherche un professeur de danse pour la prochaine année scolaire pour des cours à l'année.

Renseignement et inscription :

amcialelaique.kenanaise@la-poste.net

Tél : 02 96 49 06 63



Marianne

Section école

L'année scolaire 2011-2012 se termine, et les enfants s'appêtent à partir en grandes vacances. Ils ont bénéficié pendant l'année de plusieurs sorties pédagogiques financées, en partie, par l'amicale laïque. Plusieurs opérations ont été maintenues et ce malgré un bureau réduit. Nous remercions tous les bénévoles, le personnel communal pour leur aide logistique et les élus pour leur aide financière.



le 4 février : l'opération madeleines a mobilisé une vingtaine de parents. Ils ont réussi à créer un esprit de convivialité en prenant eux-mêmes la responsabilité de l'opération. Tandis que certains parents confectionnaient les madeleines à la cantine de l'école, d'autres se chargeaient de les vendre dans la galerie marchande de l'Intermarché ainsi qu'au bar des sports. Opération à renouveler l'année prochaine dans les mêmes conditions.

Le 25 mars : Le vide grenier s'est déroulé sous un beau soleil (chose rare cette année), le public était donc nombreux au rendez-vous. Les badauds ont flâné parmi les stands des enfants (et parents), à l'affût de la bonne affaire. Un espace restauration était également ouvert, avec sandwich, frites et crêpes.

Le 24 juin : la kermesse de l'école a débuté par le spectacle des enfants à la salle communale Yves GUEGAN. Les parents et grand-parents furent nombreux à se déplacer afin d'encourager leur progéniture. Merci aux enseignantes pour ce spectacle. Puis tout le monde a pu profiter des différents stands : pêche à la ligne, tir au but, casse boîtes, maquillage....et tombola.

La journée s'est terminée de manière conviviale autour d'un verre afin de

remercier tous les bénévoles.

Retrouvez les photos de la journée en 3^e de couverture du présent numéro.

D'autres opérations, comme la vente de chocolats, de sapins de Noël, de calendriers, et de gâteaux préparés par les mamans, à la sortie de l'école (1 fois par mois), ont connu aussi un beau succès et ont permis de dégager des bénéfices nécessaires aux sorties des enfants.



Bonnes vacances à tous, nous comptons sur vous pour renouveler le bureau l'année prochaine.

Les 40 ans de l'Amicale laïque kénanaise

Au printemps 1972, l'Amicale Laïque-Foyer des Jeunes et d'éducation populaire" voyait le jour à Saint Quay : M. Jean-Jacques URVOAS et M. Michel GOUEDARD étaient à l'initiative de cette association qui avait pour but de financer les projets de l'école.

En 40 ans, l'amicale a été une pépinière d'associations: Scot bonnet, Danse Bretonne, Gym loisirs.

Aujourd'hui encore, l'amicale continue de financer les projets des écoles (spectacles pour les maternelles, voile, sortie à Guerlédan, à la patinoire, à l'école de Bothoa...) et à abriter diverses sections : l'art floral, le théâtre, le carnaval et la danse.

Le 31 mars, ses 40 ans ont été fêtés dans la bonne humeur à la salle Y. GUEGAN. 156 personnes (anciens de l'amicale, sympathisants, adhérents et parents) se sont retrouvées autour d'une paëlla.

La soirée s'est terminée sur la piste de danse grâce à Bruno ZANITTI et son animation hors pair.

Un grand merci à tous les bénévoles, à l'équipe théâtre pour ses chansons, à l'équipe Art Floral pour la décoration et à Bernard LEROUX et ses Bernadettes."

Marianne

Section art floral

La section Art Floral, retrouve une Animatrice pour l'Année 2012-2013.

Cette année les adeptes du bouquet se sont retrouvées une fois par mois, sans professeur. Chacune à leur tour les élèves ont proposé une composition aux autres participantes. La réalisation du mois de mai, en photo « un tableau de Fleurs » était comme toutes les autres un bon moment d'échange, de plaisir et chacune est rentrée avec une belle composition.

Fanny LABBEY, notre professeur et maman de trois jeunes enfants, ayant décidé de prolonger son congé parental, la section a fait appel à Chantal

THOS qui viendra animer les cours de l'Année 2012-2013.

La section proposera deux horaires de cours, toujours un lundi par mois, de 17h à 19h et de 20h15 à 22h15, à la salle Y. GUEGAN. Le nombre de participants à chaque cours sera limité à 10 personnes.

Les inscriptions se feront lors du Forum des associations de St Quay-Perros le 8 Septembre 2012.



Les photos des réalisations se trouvent sur le Blog :
<http://artfleursetc.over-blog.com/>

Danses Bretonnes

Après la galette des rois, le jeudi 5 janvier 2012 avec Da Bep Tu, la soirée crêpes s'est déroulée le lundi 12 mars 2012, un peu décalée de la chandeleur à cause des vacances scolaires.

Le repas de l'association, le samedi 3 Mars 2012, avec Thierry et Bruno (couple de binous) réunissait 90 convives.

Le fest-noz de l'association, le samedi 24 Mars 2012 (120 entrées) Salle Yves GUEGAN était animé par :

An trot (groupe de 5 musiciens et chanteurs)

> Sandie et Guillaume (chant) GEF-FROY/QUERE

> Roman Fratti (drums violon accor-

déon guitare)

> Jakez et Rémi (violon-clarinette et accordéon).

Cinquante cinq marcheurs ont traversé la baie du Mont-Saint-Michel le samedi 5 mai, pieds dans la vase mais la tête au sec ! Parcours de 11 km à l'aller et de 6 km au retour.

La balade musicale programmée le 7 juin (marche de 8 km, vers le phare de Ker Prigent) a dû être annulée à cause de la tempête. Profitant d'une accalmie, une cinquantaine de marcheurs se sont rendus à la chapelle de Kernivinen pour assister au concert de Pierre et Philippe.

Au retour, dégustation de crêpes et gâteaux, puis quelques pas de danses avec les musiciens.

Le fest-noz du pardon de Saint-Quay-Perros aura lieu le samedi 21 juillet au terrain de football (face Intermarché) avec Sko BARz, Sandie et Guillaume et Roman Fratti.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances 2012.

Reprise le 20 septembre 2012.

Le bureau.



Gym loisirs

« Gym loisirs » propose aux adhérents des cours de gym d'entretien qui permettent de travailler tous les muscles du corps et de conserver sa souplesse. Des exercices de cardio sont aussi mis en oeuvre par Patricia THEPAULT et chaque séance se termine par des exercices d'étirements. Pas de besoin de pré-requis !

Les cours reprendront le lundi 10 septembre. 2 séances sont proposées par semaine :

- le lundi de 19h à 20h
- le jeudi de 9h15 à 10h15.



Inscription le samedi 8 septembre lors du forum des associations, un certificat médical est indispensable. Tarif 60 euros à l'année. Renseignement: Marianne Dénier: 02.96.49.06.63 ou Muriel Thierry: 02 96 23 37 81, mail: gymloisir.kenaise@laposte.net"

TRANKILIK

Qu'est-ce que le Qi Gong ? Le Qi Gong est une des cinq branches de la médecine traditionnelle chinoise. C'est une technique complète et structurée facilement accessible. Le Qi Gong nous permet de découvrir notre corps sous différentes formes et manifestations (physique, psychique, énergétique,...). C'est un ensemble de mouvements effectués lentement, le Qi Gong s'adapte à la condition physique de tous, hommes et femmes. Tous les exercices de qi gong nécessitent de la

patience et une pratique régulière. Une pratique de santé agréable et efficace :

- > Relâchement des tensions mentales et physiques,
- > Renforcement et assouplissement des muscles et tendons,
- > Régularisation et allongement du souffle,
- > Développement de l'équilibre et du repérage du corps dans l'espace.

Les cours de Qi Gong sont assurés par NITYA tous les Jeudis de 10h30 à

11h30 et de 17h30 à 18h30.

L'Association propose également un cours de Yoga de 11h30 à 12h30 et de 18h30 à 20h. Un autre créneau horaire de Qi Gong pourrait être

proposé à la rentrée de septembre.

Les journées sur les Huiles Essentielles ont obtenues un franc succès. Espérons que Brigitte HALOCHE reviendra nous faire découvrir d'autres journées aussi belles et riches que la journée qu'elle a faite le 25 Février 2012.

Le Samedi 29 Septembre 2012 aura lieu à la salle polyvalente une journée de « Qi Gong des 5 Animaux » animés par Gilles LE PICARD

Merci aux adhérents qui apportent beaucoup de joie et d'énergie à l'Association et qui ont participé à l'AG et repas le Jeudi 21 Juin.

Le FORUM des Associations aura lieu le Samedi 8 septembre de 10 heures à 17 heures, salle Yves Guegan. Les inscriptions pourront être prises ce jour-là.

Contact : Mme AUTRET Maryvonne au 02.96.48.59.26.- Mme MEREL Nicole au 02.96.48.46.04.



La main à la pâte

Les membres de la "Main à la Pâte" se sont réunis pour le dernier cours autour du thème "soupes froides".

André MINNE, notre cuisinier nous a encore proposé des recettes faciles à réaliser et originales.

L'année s'est terminée par un repas en commun au restaurant "Ar Vro" au Yaudet.

Les cours de cuisine ont lieu une fois par mois.

Les inscriptions pour l'an prochain se feront lors du Forum du 8 septembre ou par téléphone.

Renseignements au 02 96 48 35 82 ou 02 96 48 84 22

Scots Bonnet

Les membres de l'association sont toujours actifs.

- Le 30 décembre, 5 personnes se sont déplacées à Rennes pour l'apprentissage des danses de Guernesey

- Les 7, 8 et 9 avril, il y a eu une grande rencontre écossaise à Beaune ; 2 personnes s'y sont rendues :

- > Elles ont participé à des ateliers de danses.

- Les samedi 7 et Dimanche 8, il y avait 2 bals

- Les 13 et 14 avril, 5 personnes sont allées à Guernesey pour 2 bals

- Les 2 et 3 juin, voyage de 4 personnes à Jersey pour 2 bals.

Pour notre bal de fin d'année (23 juin) nous attendons environ 80 participants venant des Iles anglo-normandes, de Grande-Bretagne et de France (Rennes, Lanester, Strasbourg, Montpellier, la Normandie, le Vaucluse).

C'est l'année de notre jumelage avec

le club anglais de Bridport et le bal sera animé par des musiciens écossais, le groupe SKARA BRAE.



Nous serons présents le samedi 8 septembre au forum des associations de Saint Quay-Perros, à la salle Yves Guégan.



En souhaitant à tous de bonnes vacances, nous vous informons de la reprise de l'activité le mardi 11 septembre à la salle Yves Guégan, de 20 h 15 à 22 h 30.

Si vous avez + ou - 8 ans, + ou - 80 ans, si vous voulez travailler votre équilibre, travailler votre mémoire, faire de l'exercice physique, faire des échanges avec les anglais

REJOIGNEZ L'ASSOCIATION DE DANSES ECOSSAISES DE SAINT-QUAY-PERROS

Au sein de laquelle règnent convivialité et bonne humeur

Pour rejoindre les Scots Bonnet :

André SQUEREN : 02 96 23 48 78

Michèle SAPANEL : 02 96 48 58 64

Notre adresse site :

<http://www.scots-bonnet.fr/>.

O Quay Libert' Air

Vous chantez ?

Ou vous aimeriez chanter

Pas trop loin de chez vous

A des heures acceptables ?

La chorale O'Quay Libert'Airs se réunit tous les mardis matins à 10h à la salle Yves GUEGAN, à St Quay-Perros. Nous chantons d'abord pour notre plaisir et c'est d'ailleurs le titre de notre chanson fétiche. Nous chantons aussi pour apporter un peu de joie dans des hôpitaux et foyers logements. Nous donnons aussi entre 5 et 10 concerts par an dans des églises ou chapelles ou encore à l'occasion de déplacements. C'est ainsi qu'en 2011, nous sommes allés ensemble pique-niquer au Mont St Michel puis chanter à Pleine Fougères. Nous avons également donné un très beau concert à l'église St Jacques de Perros Guirec où nous avons eu le plaisir d'être accompagnés par l'organiste Paul GOUSSOT.

A l'automne 2012, nous nous déplace-



rons à St Malo. L'église St Jacques de Perros Guirec nous accueillera le 27 octobre pour un grand concert avec flûte, violoncelle et orgue.

Vous ne savez pas lire une note ? Cela n'a pas d'importance car nous apprenons nos chansons par cœur même si notre répertoire va de chansons du moyen-âge à des airs modernes en pas-

En concert

sant par des chorals de Bach et des œuvres de Mozart ou Vivaldi.

Venez nous rejoindre un mardi matin, juste pour voir et entendre. Vous ne le regretterez pas. Vous êtes attendus.

Chorale O'Quay Libert'Airs

Président : M. Alexandre

Chef de chœur : A. Cherki

Contact : yvavassa@orange.fr

Athletic Club Kénanais

Bonne prestation de toutes les catégories d'athlètes en cette saison 2011/2012.

Chez les poussins, la finale a eu lieu à MERDRIGNAC, le 16 juin, avec un espoir de podium pour les filles.

Pour les benjamins (es)* : 4 podiums aux championnats départementaux à LAMBALLE.

Pour les minimes – ainsi que pour les benjamins – suite aux intempéries des suppressions / reports du challenge équip'athlé ont perturbés le bon déroulement des épreuves qui ne sont toujours pas terminées.

Pour les cadets (tes)* : 5 podiums aux championnats départementaux à LAMBALLE et des qualifications pour le championnat de Bretagne pour clore une belle saison.

Pour les Juniors et espoirs* : 4 podiums aux championnats départementaux à LAMBALLE

Pour les vétérans : 5 podiums aux championnats départementaux, qualification de Patrick ROGARD aux championnats de Bretagne et aux championnats de France vétéran à FOUGERES.

Aux INTER-CLUB, bonne prestation de cadet à vétérans qui a permis à l'ACK de totaliser plus de 15000 points au 1er tour et de se retrouver à une excellente place en promotion, avant un 2^e tour à LAMBALLE perturbé par la pluie et finalement tronqué de certaines disciplines.



Côté club : renouvellement d'équipements sportifs tels que les survêtements avec la participation de notre principal partenaire INTERMARCHÉ et compléments de matériels pour améliorer les entraînements.

Résultats du championnat départemental :

Catégorie benjamin : 4 podiums aux championnats départementaux à LAMBALLE

Champion départemental à la hauteur Amaury SALVI

Vice champion au marteau : Kilian LE DUFF,

Vice championne au triple saut : Hélène ETIENNE

Médaille de bronze au disque : Clément LAINE.

Catégorie cadet : 5 podiums aux championnats départementaux à LAMBALLE et des qualifications pour le championnat de Bretagne.

Championne départementale à la longueur et au triple saut: Manuela GAUTIER

Champion départemental au javelot: François VINCENT

Vice champion départemental au triple saut : Killian SALVI

Vice champion au poids : François VINCENT

Pour les Juniors

Vice championne départementale à la longueur et au triple saut : Amélie MARC

Pour la catégorie Espoir

Championne départementale à la longueur : Camille MARC

Vice championne départementale au triple saut : Camille MARC

CLUB INFORMATIQUE KENANAIS

L'hiver s'est bien passé au C.I.K.

La découverte de l'outil informatique, la pratique des logiciels bureautique et photo, les retrouvailles entre les uns et les autres aux 5 cours de la semaine, semblent avoir donné satisfaction à la majorité des adhérents et animateurs.

Le club termine sa cinquième année avec 37 participants répartis en 5 groupes composés de 33 élèves et de 4 animateurs. Cette saison se terminera le 15 juin autour d'une table de réjouissance pour tous mettant un point final convivial (provisoire pour beaucoup de participants) à cette saison.

Et déjà on pense à la prochaine saison avec, à l'appui, le

forum des associations de la commune du 8 septembre qui permettra d'informer les personnes intéressées par la pratique de l'informatique, les conditions d'adhésions, les thèmes proposées, de recueillir les souhaits d'anciens ou nouveaux adhérents.



Renseignements : Pierrot DAVY 0296484850 ou Jean-Pierre REGUER 0296911958

Amicale des retraités

C'est avec plaisir que les retraités se retrouvent les jeudis, tous les 15 jours, pour les parties de cartes, de scrabble, mais aussi pour marcher et pour le goûter. Les boulistes, quant à eux, se retrouvent toutes les semaines. L'amicale est une association dynamique avec des projets et des réalisations.



Le mardi 22 mai, nous avons pris la direction de la côte des légendes ou côte des naufrageurs pour une journée de découverte, avec la visite à GUIPAVAS d'une cactuseraie installée sous serre. La collection est impressionnante de diversité et de beauté.



Après un déjeuner au restaurant de LESNEVEN, nous avons fait chemin vers le littoral du LEON, région entre terre et mer, terres cultivées et landes avec ses menhirs ; puis, visite guidée du hameau de MENEHAN, site classé, ancien village de pêcheurs- paysans-goémoniers à l'abri de son corps de garde. La journée s'est achevée par la visite de la basilique du FOLGOET, construite au XIV^e siècle : journée sympathique, très agréable, enrichissante et pleine de bonne humeur, même si nous n'étions qu'un petit groupe. Le jeudi 7 juin, nous avons fêté dignement 15 anniversaires ; 11 dames et 4 messieurs étaient à l'honneur. Le

jeudi 21 juin a eu lieu le repas des boulistes, avec une cinquantaine de participants : cochon grillé et parties de boules.

Ensuite, pour quelques-uns d'entre nous, direction la CORSE pour une semaine de visites et de soleil sur l'île de beauté, du 23 au 30 juin.



Nous vous rappelons également que l'Amicale organise une autre sortie exceptionnelle. Elle aura lieu les 10 et 11 septembre 2012. Nous irons dans le sillage du TITANIC dont c'est le 100^{ème} anniversaire du naufrage cette année. Jour 1 : route vers CHERBOURG, croisière dans la plus grande rade artificielle du monde, dîner face à la mer et transfert vers l'hôtel. Jour 2 : Visites de la cité de la mer, du pôle Titanic où vous revivrez son unique traversée, du sous-marin LE REDOUTABLE (le seul visitable au monde), du pôle océan avec aquarium et enfin du pôle « la grande galerie des engins et des hommes », engins emblématiques de la plongée profonde. Retour à Saint Quay-Perros en fin d'après-midi.

Tarifs : adhérents : 180 € - Non adhérents : 185 €.

Nous participerons également au forum des associations le samedi 8 septembre prochain, salle Yves GUEGAN

Nous vous souhaitons un très bon été à Saint Quay-Perros ou ailleurs et vous attendons, pour les adhérents, le jeudi 6 septembre, pour la reprise de nos activités. Nous tenons à vous rappeler que toutes les sorties ne sont pas exclusivement réservées aux adhérents. Avis aux amateurs !

A votre disposition pour tous contacts et inscriptions :

Monique, notre présidente : 02 96 49 89 66
ou Sylvie, notre secrétaire : 06 24 06 49 60

Le Bureau

Pourquoi l'Espéranto ?

De tous temps des hommes ont voulu communiquer au-delà des frontières et ont compris la nécessité d'une langue neutre non nationale mettant les locuteurs à égalité, une langue accessible à tous. Des dizaines de langues internationales ont vu le jour. Il semble que l'Espéranto apparue en 1887 soit la seule qui se soit répandue d'abord en Europe, en Amérique du nord, puis en Amérique du sud, en Asie, en Australie et maintenant de plus en plus en Afrique et dans le monde entier. Nous avons des correspondants sur toute la Planète. Souvent nous entendons : « C'est dommage que l'Espéranto n'ait pas réussi ! ». Mais nous pensons que c'est une réussite pour ceux qui se sont donné la peine de l'apprendre. Pour un minimum d'efforts que de réalisations ! Que de joies ! L'Espéranto logique, simple mais pas simpliste, peut exprimer toutes les nuances de la pensée avec plus de précision que toutes les

langues que nous connaissons y compris le Français. Prenons la phrase : elle envoya son fils chez son oncle. S'agit-il de son oncle à elle ou de l'oncle du fils ? En Espéranto pas de risque d'erreur ! En anglais aussi on trouve de ces imprécisions.

Au forum des associations du 8 septembre nous proposerons une démonstration d'une demi-heure pour faire connaître par un court poème la musique de la langue et pour faire connaissance avec quelques-unes des 16 règles de grammaire de l'Espéranto. Vous aurez peut-être la chance de rencontrer Simone qui a commencé l'étude de la langue en juillet dernier et a pu l'hiver suivant en Chine aider le professeur débordé par ses 80 élèves asiatiques et européens.



5 ex bénévoles à Bona Espero, école orphelinat du Brésil, se retrouvent au Congrès de Esperanto France. De gauche à droite : Igor, brésilien, actuellement lycéen à Lannion, Hélène DUBOIS, professeur à l'ENSSAT, Roman DOBRZYNSKI, journaliste polonais, Gaby et Jean Claude DUBOIS, responsable du grand stage de Plouezec (août 2012).

A bientôt
Ghis Baldau, Amike, Gaby

Don du sang

Dates des collectes

A PERROS-GUIREC, Salle de KROAS-NEVEZ,
près du stade Y. LE JANNOU
• Mercredi 18 juillet
de 10h30/13h et 15h30/18h30
• Mercredi 08 août

10h30/13h et 15h30/18h30

• Mercredi 07 novembre
11h30/13h et 15h/19h

A TREGASTEL au Palais des Congrès

• Le 09 juillet 2012 de 10h30 à 18h30
• Le 13 août 2012 de 10h30 à 18h30

Centre de loisirs du CIDS - Été 2012

Le centre de loisirs, basé à Louannec, ouvrira ses portes du 09 juillet au 31 août 2012.

Il est ouvert aux enfants âgés entre 3 et 12 ans.

Les inscriptions ont démarré et sont à déposer en mairie de LOUANNEC.

Les papiers nécessaires au dossier sont téléchargeables sur le site de LOUANNEC ou dans les 5 mairies du CIDS (Kermaria, Louannec, Treleven, Trévou, St Quay-Perros).

Les inscriptions sont à retourner en mairie de LOUANNEC au moins 1 semaine avant le premier jour de fréquentation de votre enfant.

Comme chaque année des mini camps sont proposés (réservés aux enfants fréquentant le centre).

Renseignements : Aline SIMON 0673392216 OU 02 96 23 71 97

F.N.A.C.A. SAINT QUAY PERROS - TREGASTEL LUNDI 19 MARS 1962 – LUNDI 19 MARS 2012



Par une très belle journée, nous étions très nombreux devant notre stèle du Square du 19 mars 1962 « Cessez –le-feu en Algérie ».

Cette année 2012, nous avons fêté le 50ème anniversaire de ce cessez-le-feu, événement qui mettait fin à 10 ans de conflits. Pour la première fois depuis longtemps, la France n'était plus en guerre. Ce 19 mars, un télégramme de quelques mots du Général AILLERET donnait l'ordre à toutes les unités de cesser les combats à midi !... en application des accords conclus le 18 mars à Evian.

Déroulement de la cérémonie

- Dépôts de gerbes par Messieurs le Maire de notre commune, Pierrick ROUSSELOT et Christian LE GUILLOUZER, Président pour la FNACA.
- Lecture par Monsieur le Maire,
- Lecture de la lettre écrite par la FNACA par Monsieur J.P. ORVEILLON,
- Présentation du nouveau drapeau de la section Trégastel-Saint Quay-Perros,
- Remises de médailles à Jean GUEVEL de Perros-Guirec, médaille de la croix du combattant et à André TOUARIN de Louannec, médailles de la croix du combattant, commémorative Tunisie, reconnaissance de la nation A.F.N.

Le Président Christian LE GUILLOUZER remet ensuite la plaquette du 50ème anniversaire du cessez-le-feu aux Maires dont nous avons les adhérents : Mrs ROUSSELOT, Maire de Saint Quay-Perros, Erven

LEON, Adjoint au Maire de Perros-Guirec, MAZEAS, Adjoint au Maire de Louannec et François BOURIOT, Maire de Trélévern. La chorale de Saint-Quay-Perros, avec son chef Monsieur CHERKI, nous a interprétée la Marseillaise. Nous avons également parmi nous, le Président de la FNACA de Lannion avec son portedrapeau. Chaque adhérent s'est vu remettre un porte-clé commémorant cette journée. Le pot de l'amitié a été servi à la salle Yves Guégan.

Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons quatre nouveaux adhérents depuis cette cérémonie. C'est qu'ils ont une reconnaissance pour le 19 mars.

Le comité souhaiterait que le 19 mars soit, comme cette année, toujours une belle cérémonie de mémoire ; même si nous prenons de l'âge, nous sommes revenus et nous ne devons pas oublier ceux qui ont été tués. Maintenant que nous avons un président qui a signé avec Mr MECHENDON pour le 50ème anniversaire, nous allons pouvoir nous battre pour que la date du 19 mars soit enfin reconnue officiellement. Que les adhérents qui n'ont que la croix du combattant se fassent connaître pour être décorés de la commémorative et de la reconnaissance de la nation.

Il est important également de vous informer que Messieurs Christian LE GUILLOUZER et Jean PAPIN, trésorier, font partie du conseil du comité départemental FNACA 22.

RAPPEL HISTORIQUE

Le 19 mars 1963 (il y a 49 ans), la FNACA prenait la décision d'honorer le souvenir des militaires tombés en Afrique du Nord.

Depuis cette date et chaque année, la seule association spécifique de la 3^e génération du feu rend un solennel hommage à nos 30000 camarades tombés en Algérie, Maroc et Tunisie, le jour historique du cessez-le-feu. Nous n'avons pas attendu, comme d'autres, le premier hommage gouvernemental aux anciens combattants, le 16 octobre 1977, date de l'inhumation du soldat inconnu A.F.N., aux côtés de ses aînés de 1914-1918 et de 1939-1945, à Notre Dame de Lorette, pour faire une 1ère cérémonie, le 16 octobre 1978. Nous n'avons pas, non plus, attendu le 2^e hommage gouvernemental, lors de l'inauguration du Mémorial national le 5 décembre 2002 pour rappeler le sacrifice consenti par la 3ème génération du feu en A.F.N. Nous devons rappeler, à cet égard, la synthèse faite dans le rapport Kaspi, Historien, au sujet des commémorations en France... : « Le 5 décembre est rejeté par la majorité des anciens combattants d'Algérie qui s'en tiennent avec fermeté, à la date du 19 mars. Le choix du 5 décembre relève à la fois de l'arbitraire et la fantaisie. Rien ne le justifie sur le plan historique ».

Je profite de ces quelques mots pour vous informer que notre repas annuel aura lieu le samedi 6 octobre 2012 à midi, salle Yves Guégan.

Christian LE GUILLOUZER,
Président.



● vélek'tro libre

● vélek'tro pas cher

● vélek'tro facile

● vélek'tro écolo

**location
de vélos à
assistance électrique**

**5€
la journée**

**3€
la demi-journée**

- Côte Sauvage de Granit Rose
- Baie de Lannion
- La Lieue de Grève

■ les lieux de locations...

► dans les offices de tourisme

OFFICE DE TOURISME DE LA LIEUE DE GRÈVE

TÉL. 02 96 35 61 93

Plestin-les-Grèves [place de la Mairie] : ouvert toute l'année

Saint Michel-en-Grève [axe Lannion-Morlaix] : ouvert de juin à septembre

OFFICE DE TOURISME DE LA BAIE DE LANNION

TÉL. 02 96 05 60 70

Lannion (2 quai d'Aiguillon) : ouvert toute l'année

OFFICE DE TOURISME DE LA CÔTE SAUVAGE DE GRANIT ROSE

TÉL. 02 96 38 66 34 / TÉL. 02 96 23 78 06

Louannec (rond-point de Mabilès) : ouvert d'avril à septembre

Trévou-Tréguignec (le Bourg) : ouvert juillet et août

► dans les campings municipaux

PLESTIN-LES-GRÈVES - TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU - LANNION

LOUANNEC - KERMARIA-SULARD - TRÉLÉVERN - PLEUMEUR-BODOU

► chez nos partenaires

Hôtel Kyriad (Lannion) - Château de Rosanbo (Lanvellec)

Service proposé par
Lannion-Trégor Agglomération